

ensemble

REVUE SEMESTRIELLE DE L'ALGED

N°84

Décembre 2023



Changement
de gouvernance :
un nouveau Président
et un nouveau
Directeur Général

P 2

Pour ce numéro,
nous remercions les entreprises
partenaires :

ADEA PRÉSENCE
AU COUPE VERRE
ASSOCIATION TELA
AVL
CDSA69
LA GRANDE OURSE
NEWREST
RESTALLIANCE
VOYAGES ADAPTÉS

N'HÉSITÉZ PAS À FAIRE APPEL À NOS ANNONCEURS

Pour vos encarts publicitaires, vous pouvez
nous joindre à :
revueensemble@alged.com

merci

Le comité de rédaction remercie tous
les professionnels qui alimentent cette revue
avec le souci d'illustrer les moments forts vécus
par et avec les personnes accompagnées,
et en particulier pour ce numéro :

Sébastien Carrie, directeur qualité,
Noémie Allart, chargée de mission
ESAT Didier Baron : Guillemette Castellan, directrice,
Marie-Christine Keller, monitrice
ESAT La Roue : Sophie Rovelli-Deblasi, monitrice
d'activités physiques adaptées
ESAT Robert Lafon : Mireille Mounier
et Philippe Gozzi, moniteurs d'atelier
ESAT Hélène Rivet : Malo Lopez, responsable artistique
SIP : Anne Thibert, cheffe de service
La Providence : Emeline Uhlrich, cheffe de service
du SAJ, FH, et SAT, Bruno Viallet,
moniteur éducateur du FAM
SAMSAH : Marie-Laure Perrinet, ergothérapeute,
Fabien Greco, chef de service
Val d'Ozon : Estelle Genissel, directrice

Remerciements aussi aux personnes
accompagnées dont les photos, appréciations
et remarques font vivre ces articles.
Merci aussi à Michèle Bettembourg pour
son aide à la relecture de la Revue.

Revue semestrielle de l'ALGED

Association Lyonnaise de Gestion d'Établissements
pour personnes Déficiantes

14 montée des Forts
69300 CALUIRE ET CUIRE
04 72 10 61 44
www.alged.com

I.S.S.N. : 1621-3947

Dépôt légal : Décembre 2023

Directeur de la publication : Philippe Denys
Comité de rédaction :

Chislaine Aubert, Caroline Mannone,
Bertrande Mena-Suberbie-Maupas,
Chantal Muller, Karine Ohannessian,
Caroline Pouliot, Anne Thierry

Responsable de la Communication :
Elodie Carl

Chargée de la publicité :
Chantal Muller

Photographies : ALGED
Tirage : 2050 exemplaires

Sommaire

	L'édito du Président - Philippe Denys	1
	Quoi de neuf à l'ALGED ?	2
	> L'Assemblée Générale 2023.....	2
	> Les nouveaux administrateurs se présentent.....	2
	> Le nouveau Directeur Général se présente.....	4
	> Projet Territorial de Santé Mentale.....	5
	> Un nouveau décret renforce le rôle du CVS.....	6
	> Projets d'habitat inclusif.....	8
	> Réunion d'orientation SAJ ou ESAT.....	9
	> Reconnaissance des Compétences Professionnelles.....	9
	> Virtus Global Games 2023.....	10
	> Rencontre et débat avec Charles Gardou.....	11
	> Run'In Lyon Solidaire.....	12
	> Nouveaux cadres et mobilité.....	12
	Zoom sur...	13
	> Comprendre le financement de l'ALGED Lire son bulletin de paie.....	13
	Vie Associative	16
	> Comités des fêtes.....	16
	> CAVA : salon des vacances.....	17
	Dossier	18
	> Plan de transformation des ESAT.....	18
	Liens avec des associations amies	22
	> Partenariat avec les Petits Frères des Pauvres Séjour à Grézieux la Varenne.....	22
	Les métiers à l'ALGED	23
	> Témoignage d'une ergothérapeute.....	23
	Gazette des établissements	24
	La Providence	
	> Voyage dans le monde de la danse au SAJ.....	24
	> Les pros de la boule.....	24
	> Les sorties du FAM cet été.....	25
	L'ESAT Hélène Rivet	
	> L'Unité de Transition du SIP.....	26
	> La compagnie Insolite Fabriq.....	27
	L'ESAT Robert Lafon	
	> L'atelier couture.....	26
	L'ESAT Didier Baron	
	> Une semaine inclusive avec Splash Project.....	28
	> Tom et John, deux ouvriers passionnés de foot.....	29
	> Regards croisés entre l'entreprise Bosch Rexroth et l'atelier mécanique et technique.....	30
	> Branle-bas de combat à la blanchisserie.....	31
	Handiguide	32
	> Prestation de Compensation du Handicap (PCH).....	32
	Hommages et Carnet familial	32



Une prise de fonction de Président

Je m'appelle Philippe Denys.
Je suis maintenant **le nouveau Président de l'ALGED.**

Je remplace Jean-Pierre Villerot qui a été Président **pendant 15 ans.**

Le nouveau Directeur Général, Bruno Dandoy, les Administrateurs et moi **travaillons maintenant ensemble pour l'ALGED.**

J'ai visité tous les établissements de l'ALGED.
Les personnes accompagnées étaient heureuses de me montrer leur lieu de vie, d'accueil ou de travail.

Les professionnels étaient fiers de travailler pour l'ALGED.

Je souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Je présente aussi à tous, mes meilleurs vœux.

Le Président, Philippe Denys

Suite à mon élection du 15 juin par les membres du Conseil d'Administration, j'ai rapidement pris mes fonctions de Président. Mon prédécesseur, Jean-Pierre Villerot, m'avait bien préparé. Je tiens une nouvelle fois à lui rendre hommage pour son engagement dans la gouvernance de notre association et à le remercier pour son soutien.

Avec le nouveau Directeur Général, Bruno Dandoy, notre binôme s'est aisément constitué. Nous avons appris à travailler ensemble avec facilité et avec plaisir.

Durant l'été, j'ai fait le tour des établissements et services pour rencontrer la plupart des professionnels et des personnes accompagnées. J'ai rencontré des professionnels engagés et des personnes accompagnées heureuses et fières de me présenter, suivant les établissements, leur lieu de vie, leurs activités professionnelles... Ces rencontres ont toujours été très agréables.

Avec sa solide expérience, Bruno Dandoy a présenté son rapport d'étonnement au Conseil d'Administration et proposé des actions à court terme. Les actions sont définies et claires. Elles doivent être désormais mises en œuvre en engageant l'ensemble des professionnels. Les valeurs, missions et ambitions inscrites dans le projet associatif 2025 seront poursuivies. Nous sommes maintenant tous mobilisés et dans l'action.

Comme à son habitude, le contenu de ce nouveau numéro de la Revue Ensemble est très riche. Chacun y trouvera son intérêt... de l'actualité sur l'association, des dossiers de fond, l'actualité des établissements et des services...

Au nom du Conseil d'Administration de notre association, je vous souhaite à vous tous et à votre famille de bonnes fêtes et vous présente nos vœux les plus sincères pour cette nouvelle année. Qu'elle vous apporte épanouissement, bonheur et succès dans tout ce que vous entreprendrez. Qu'elle vous donne l'envie de croire en l'avenir et l'envie d'être dans l'action.

Le Président, Philippe Denys



L'Assemblée Générale 2023

Notre Assemblée Générale annuelle s'est déroulée dans la salle des fêtes de Caluire et Cuire, le 14 juin 2023.

Vous avez été nombreux à y assister. C'est toujours encourageant pour une association de familles de constater l'intérêt de ses adhérents, salariés et invités. Nous vous remercions tous chaleureusement.

Lors de cette soirée, deux événements majeurs se sont invités. En effet, notre Président Jean-Pierre Villerot a laissé sa place à Philippe Denys, élu lors du Conseil d'Administration suivant l'AG, et notre ancien Directeur Général Thierry Bernelin à Bruno Dandoy, récemment nommé.

Le long parcours de Jean-Pierre Villerot à l'ALGED a été salué par d'« Anciens » acteurs de l'ALGED à savoir Alain Nicolet qui fut lui-même Président et Emmanuel Laporte Weywada qui lui, fut Directeur Général pendant de nombreuses années.

Les prises de parole de chacun nous ont laissé comprendre qu'au-delà du travail accompli tous ensemble, une belle amitié s'était installée au fil de ces nombreuses années et c'est dans un climat empreint d'une émotion palpable que le passage de témoin s'est déroulé.

L'ensemble des acteurs de notre association remercie messieurs Nicolet et Laporte Weywada pour leur présence chaleureuse et enthousiaste à ce moment important de la vie de notre association.



De gauche à droite : M. Laporte Weywada, ancien directeur général ; M. Nicolet, ancien Président ; M. Dandoy, actuel directeur général ; Monsieur Denys, actuel Président ; M. Bernelin, ancien directeur général ; M. Villerot, ancien Président.

Nous remercions Jean-Pierre Villerot pour son engagement sans faille et savons gré à Françoise, son épouse, pour les trésors de patience qu'elle a su déployer, lui permettant ainsi de mener sa mission auprès des personnes accompagnées avec l'abnégation que l'on sait.

Philippe Denys, nouveau président élu saura porter haut les valeurs nobles de l'ALGED, en parfaite harmonie avec Bruno Dandoy, notre Directeur Général à qui nous souhaitons tous la bienvenue et adressons tous nos encouragements.

Karine Ohannessian, administratrice



La troupe Insolite Fabriq a rythmé les intermèdes avec talent.

Les nouveaux administrateurs se présentent



Simone Bois-Bressolles

Retraitée, âgée de 64 ans, je suis la mère de Yohan, ouvrier à l'ESAT La Roue depuis 2004, c'est à ce titre que je souhaite m'investir un peu plus dans notre association.



Philippe Thevenin

J'ai 64 ans et je suis retraité. Oncle d'un travailleur de l'ESAT La Roue, j'ai exercé 39 ans dans le secteur des ESAT comme moniteur d'atelier, chef de service et directeur dans des associations comme l'ALGED, l'APAJH de l'Isère, l'APF, l'Adapei 26, l'AFIPAEIM. C'est pour toutes ces raisons

que je souhaite apporter mon expérience et ma bonne volonté au Conseil d'Administration de l'ALGED afin de contribuer à ce que cette association puisse continuer l'accompagnement de toutes les personnes en situation de handicap.



Catherine Languille

J'ai 54 ans et je suis la mère de Marianne (24 ans) qui est actuellement accueillie au sein du CAJ de l'Île Barbe à Caluire, après avoir été à l'IME Le Grappillon à Sainte-Foy-lès-Lyon.

Je suis assistante sociale de formation et j'ai exercé cette fonction pendant 13 ans en milieu

scolaire. Je me suis ensuite reconvertie au métier de professeure de lycée et j'enseigne en terminale technologique ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social).

Afin de suivre les évolutions des métiers socio-éducatifs et des politiques publiques dans le domaine du handicap, je participe à des jurys de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) pour les moniteurs éducateurs et les éducateurs spécialisés.

Je souhaite m'investir davantage au sein de l'ALGED pour travailler sur l'inclusion de nos jeunes dans la société et sur leur autonomisation. La problématique du vieillissement des personnes en situation de handicap est un enjeu qui me paraît également important.

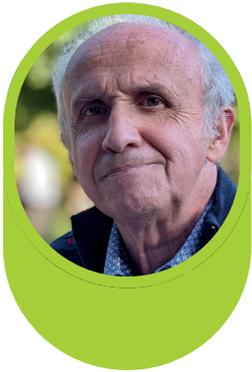


Caroline Pouliot

Originaire de la région parisienne, nous sommes installés à Lyon depuis 25 ans. J'ai d'abord connu l'ALGED grâce à mon mari qui fut directeur de l'ESAT Didier Baron de 2004 à 2016. Je suis professeure en biotechnologie et j'enseigne

actuellement au lycée La Martinière Duchère à Lyon.

Je suis mère adoptive d'une fratrie de 3 garçons. Nous sommes allés chercher notre fils cadet Maxence à Haïti en 2003. Il était âgé de 3 ans et nous avons peu à peu constaté ses difficultés. Maxence a toujours eu une volonté forte de s'insérer dans le monde du travail. Dès l'âge de 18 ans, il a travaillé à temps partiel chez Mc Donald's. Ouvrier d'ESAT depuis fin 2019, il est actuellement à l'ESAT Robert Lafon. Bénévole à la Revue Ensemble depuis 1 an, je souhaite m'investir davantage dans l'ALGED. Il est important pour moi de contribuer à la vie de l'ALGED et de pérenniser ses valeurs de bienveillance envers les personnes accompagnées.



Philippe Pitaud

Agé de 67 ans, je suis le père d'Emma, 27 ans, qui vit depuis 4 ans au foyer de vie Pierre Hédiard, sur le site de l'Île Barbe, après avoir été accueillie pendant 3 années au CAJ. Retraité depuis un peu moins de 2 ans après avoir exercé le métier de journaliste pendant quarante ans, je suis élu depuis trois ans au CVS de l'Île Barbe en qualité de représentant des familles des foyers de vie. Au début de l'année 2023, j'ai

rejoint la commission Recherche de financements où je participe notamment à la collecte de la taxe d'apprentissage. En juin, j'ai été désigné pour représenter le CA au CVS du SAJ de l'Île Barbe. Très engagé dans le suivi des personnes accompagnées, je suis particulièrement sensible aux difficultés du secteur médico-social et actif quand il s'agit de le défendre, en particulier lors des manifestations et rassemblements organisés par le Collectif Handicap 69. Élu au Conseil d'Administration en juin dernier, je suis heureux de mettre mes expériences, qu'elles soient personnelles ou professionnelles, au service du bien-être des personnes accompagnées et de leurs proches.



newrest
CATERING UNLIMITED

Créateurs d'expériences de restauration en milieu concédé

SCOLAIRE - ENTREPRISE - MÉDICO SOCIAL -
ASSISTANCE TECHNIQUE - SANTÉ
#GestionSurPlace #PlatsLivrés
#Approvisionnement #ProduitsFrais
#ProducteursLocaux #Bio



Siège Newrest Restauration
8 allée Henri Potez | 31700 Blagnac

Pour toute question, contactez-nous : h.castagna@newrest.eu



Le nouveau Directeur Général se présente

Je suis **Bruno Dandoy**, nouveau Directeur Général de l'association, et c'est avec un grand plaisir que je prends la plume pour me présenter à l'ensemble des personnes accompagnées, des adhérents, des salariés et des partenaires de l'association.

Tout d'abord, je suis un père de famille, marié depuis 26 ans et ayant trois enfants respectivement de 23, 20 et 17 ans.

Mon parcours professionnel, ancré dans le secteur industriel et social, reflète ma conviction profonde quant à l'importance de l'engagement au service de la collectivité.

Ingénieur de formation, mes premières expériences professionnelles m'ont conduit au cœur d'une activité industrielle exigeante sur le plan de la main-d'œuvre, dans le domaine de la tannerie. Les circonstances familiales m'ont ultérieurement amené à rejoindre l'agglomération lyonnaise. Durant deux années, j'ai exercé en tant que consultant en organisation industrielle, logistique et qualité pour des PME régionales, contribuant ainsi à renforcer l'efficacité opérationnelle de ces entreprises.

En 2003, j'ai intégré l'ADAPEI du Rhône en tant que responsable de production, puis ai rapidement évolué vers les postes de directeur adjoint et directeur. Pendant une décennie au sein de l'ADAPEI du Rhône, j'ai agi pour soutenir les personnes en situation de handicap, défendant ardemment leur inclusion dans la société.

En 2013, j'ai élargi mon champ d'action en rejoignant l'ADAPEI de l'Ain en tant que directeur général adjoint des établissements du secteur protégé et adapté, supervisant cinq entreprises adaptées et sept ESAT. En 2015, j'ai accepté avec enthousiasme la responsabilité de diriger l'association LA ROCHE en tant que directeur général. Mon ambition partagée avec le conseil d'administration était de faire croître l'association non seulement dans ses pratiques mais aussi dans son impact social.



En parallèle, mes autres engagements personnels sont divers. Comme conseiller municipal à Saint-Genis-Laval, j'ai la conviction que le changement positif commence au niveau local. C'est dans cette optique que je contribue à répondre aux besoins de cette commune, en termes d'actions sociales et de santé notamment. En parallèle, ma fonction de trésorier au sein de l'association ENSEIS me permet de contribuer à la formation des professionnels de l'action sociale en Auvergne-Rhône-Alpes, une cause qui me tient particulièrement à cœur. En qualité de co-président du GNDA, je suis honoré de collaborer avec des directeurs généraux engagés travaillant au sein d'associations ou de fondations de solidarité. Ensemble, nous visons à renforcer notre impact et à promouvoir des initiatives qui font une réelle différence dans la vie des personnes que nous servons.

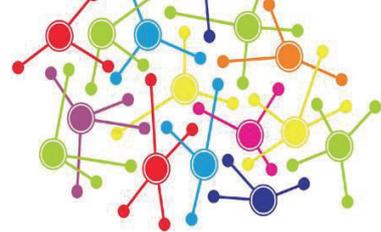
Je suis particulièrement motivé pour m'impliquer au sein de l'ALGED, association dédiée au bien-être des personnes en situation de handicap, en raison de son enracinement profond dans le tissu métropolitain et de sa réputation bien établie en tant que force motrice depuis de nombreuses années. C'est une organisation dont l'impact positif résonne dans tout le territoire, et j'ai été témoin de ses réussites inspirantes au fil des ans.

L'ALGED, forte de son histoire et de son expérience, se trouve à un moment clé de son évolution. Dans un monde en constante transformation, l'association est appelée à repenser et à adapter ses pratiques pour offrir des solutions de parcours de vie toujours plus fluides et qualitatives. C'est précisément cet appel au changement qui me motive à rejoindre l'équipe professionnelle.

Je suis convaincu que ma passion pour l'engagement communautaire, associée à mon parcours professionnel varié, peuvent apporter une contribution significative à cette évolution nécessaire. Ensemble, nous pouvons façonner un avenir où chaque individu, quel que soit son parcours, trouve les moyens et les ressources nécessaires pour mener une vie épanouie.

Au plaisir de partager nos idées, nos expériences et de collaborer pour faire de l'ALGED un catalyseur d'innovation sociale et de bien-être.

Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)



L'ALGED est signataire de l'engagement collaboratif multilatéral dans la mise en œuvre du Projet Territorial de Santé Mentale 69 (PTSM 2021-2025). A ce titre, elle s'est engagée à participer au déploiement des axes du PTSM au sein de ces structures.

Ce projet fédérateur, adopté en décembre 2020, a vocation à être une véritable boussole pour impulser et réussir des améliorations substantielles dans les parcours de santé mentale dans les 5 années à venir.

Le PTSM Rhône est issu de la co-élaboration d'acteurs de tous les horizons dans le domaine de la santé mentale (personnes concernées, aidants, associations, hôpitaux psychiatriques, cliniques, collectivités locales), développant une vision partagée du but à atteindre et des moyens à mettre en œuvre.

Lors de l'Assemblée Générale du 8 juin, M. Guettat, directeur de l'ARS, a reconnu l'importance du travail accompli sur ce projet ambitieux, inscrivant ainsi le Département du Rhône, comme un territoire d'avant-garde en matière d'inclusion et de transformation des pratiques en santé mentale. Au cœur de cette révolution systémique, deux axes forts du PTSM se distinguent :

- > le pouvoir de décider et d'agir des personnes concernées sur leur parcours de vie
- > le paradigme du rétablissement (processus qui vise à retrouver un état de bien-être satisfaisant pour soi-même)



COMMUNICATION DE FABIEN GRECO

Traditionnellement, dans le milieu médico-social, nous avons eu l'habitude d'accompagner la personne dans sa globalité. La vulnérabilité semblait telle, que la même équipe pouvait accompagner la question de l'hébergement, la santé, l'éducation, l'insertion professionnelle, les relations sociales, l'accès aux droits et à la citoyenneté...

C'est avec cette logique que les services ouverts ont parfois pu se structurer. Une personne pouvait intégrer un service pour une demande d'accompagnement administratif et lors d'une visite à domicile, le professionnel pouvait faire émerger des besoins au niveau du logement, de l'alimentation... ce qui n'était pas, au départ, le projet initial de la personne accompagnée.

Parfois, certains projets personnalisés n'étaient pas respectueux des bonnes pratiques, telles que définies par la Haute Autorité de Santé. C'était le cas notamment, quand il s'agissait de convaincre de la nécessité de la mise en place d'une mesure de protection, alors que ce n'était, en aucun cas, la demande de la personne.

Aujourd'hui les outils d'accompagnement, issus de la réhabilitation psychosociale, dont s'est saisi le SAMSAH, ont permis d'avancer sur le pouvoir d'agir

Si la notion de pouvoir d'agir se diffuse peu à peu dans nos institutions, elle reste toutefois encore souvent limitée à des instances de participation au projet personnalisé ou au CVS, avec une ambition qui reste intra-institutionnelle. Quant à la notion de rétablissement et les pratiques associées (gestion de « cas », pair-aidance professionnelle, déstigmatisation, soutien aux aidants, psychoéducation, remédiation cognitive), elles ne semblent pas totalement adaptées aux personnes accompagnées par l'ALGED.

Pourtant, l'ALGED accompagne de plus en plus de personnes atteintes de troubles psychiques associés, dont certaines pourraient bénéficier des pratiques orientées rétablissement. Par ailleurs, cette conception du soin en santé mentale entraîne avec elle de nouveaux modèles qui, peu à peu, ont vocation à enrichir les différentes techniques. Il s'agit par exemple des approches neurocomportementales, des autoévaluations, de l'approche par les capacités et les ressources, de la gestion de situations complexes, de la promotion du pouvoir de décider et d'agir, de la psychoéducation mais aussi de la pair-aidance professionnelle ou bénévole.

Il pourrait être intéressant et parfois indispensable, de déployer et d'adapter ces différentes pratiques au sein de notre association.

La participation à ce projet territorial nous offre donc une chance de croiser et d'enrichir nos pratiques professionnelles au regard des évolutions de la santé mentale.

Estelle Genissel,
directrice du SAMSAH et du site du Val d'Ozon

des usagers. Dès l'admission, nous recueillons les attentes de la personne. A partir de ses attentes, nous mettons en place une évaluation pour identifier les ressources de la personne et ses besoins d'accompagnement. A partir des besoins identifiés, nous co-construisons un projet personnalisé avec des objectifs et des moyens qui répondent aux attentes de la personne accompagnée.

Éthiquement parlant, cette méthode d'intervention permet à la personne de gagner en pouvoir d'agir. Celle-ci n'est alors pas dépendante du SAMSAH, elle n'est plus consommatrice de prestations et peut donc quitter les effectifs plus tôt (quitte à revenir ultérieurement), ce qui fluidifie la liste d'attente. Le SAMSAH peut, par conséquent, apporter des réponses à un plus grand nombre de personnes.

En conclusion nous pourrions dire que « le SAMSAH a appris à mettre la personne au centre de son accompagnement », or la personne n'a pas besoin qu'on la mette quelque part, elle est déjà naturellement au centre de son accompagnement, mais « le SAMSAH a appris à lui laisser la place, au centre de cet accompagnement ».

Fabien Greco,
chef de service du SAMSAH

Un nouveau décret renforce le rôle du Conseil de la Vie Sociale

Le décret n° 2022-688 du 25 avril 2022 modifie et complète la réglementation du décret du 25 mars 2004.

Il a pour objectif de renforcer le rôle des Conseils de la Vie Sociale (CVS) et de favoriser une participation plus globale des personnes accompagnées et de leurs proches. Applicable au 1^{er} janvier 2023, il apporte des modifications dans la composition, le fonctionnement et les compétences des CVS dans les Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS). Ce décret instaure de nouvelles obligations : élaboration d'un rapport d'activité et consultation du CVS sur de nouvelles questions intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service. Cette transformation permet également à des représentants externes à l'établissement de participer au CVS.

A l'ALGED, l'ensemble des établissements doit mettre en place l'élection des représentants de CVS. Par conséquent, **les nouvelles modalités de désignation de ces représentants seront appliquées lors de ces élections.** Ensuite, les nouveaux CVS appliqueront la nouvelle réglementation pour leur fonctionnement.

La composition du CVS

Article D 311-5 du code de l'action sociale et des familles

Le Conseil de la Vie Sociale comprend au minimum :

- > **2 représentants des personnes accompagnées**
S'il y a lieu, 1 représentant des familles ou des représentants légaux
- > **1 représentant du personnel**
- > **1 représentant de l'organisme gestionnaire**

Pour les ESAT, le délégué des ouvriers participe au CVS mais n'a qu'une voix consultative.

Le nombre des représentants des personnes accompagnées, d'une part, et de leurs familles ou de leurs représentants légaux, d'autre part, doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil.

A l'ALGED, la composition du CVS (décision associative prise par l'ALGED)





Le président du CVS est une personne accompagnée. Les **représentants des travailleurs d'ESAT élus au CVS sont membres de l'instance sécurité** (instance émettant des avis et formulant des propositions sur la qualité de vie au travail, l'hygiène et la sécurité, l'évaluation et la prévention des risques professionnels) mise en place dans les ESAT. Décision associative prise par l'ALGED : **le représentant des professionnels en ESAT, élu au CVS, siège également à l'instance sécurité.**



La composition élargie du CVS

Le nouveau décret permet également la participation de :

- > 1 représentant légal du médecin coordonnateur
- > 1 membre de l'équipe soignante des bénévoles
- > 1 représentant du conseil départemental du Rhône
- > 1 représentant de l'autorité compétente
- > 1 personne qualifiée selon une liste donnée par l'ARS par décret (www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/la-personne-qualifiee)
- > le représentant du défenseur des droits (www.defenseurdesdroits.fr/69-rhone)



Les missions du CVS

> **Donner un avis et faire des propositions** sur les droits et libertés des personnes accompagnées, sur le fonctionnement général de l'établissement ou du service notamment la vie quotidienne, les activités, les projets de travaux et d'équipements.

Remarque : les questions concernant les conditions de travail des professionnels sont traitées en Comité Social et Économique (CSE).

- > **Participer à l'élaboration du projet d'établissement, du règlement de fonctionnement du CVS, de la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance**
- > **Participer à l'évaluation externe de l'établissement** menée par la haute Autorité de Santé (HAS)
- > **Participer à l'analyse des résultats des enquêtes de satisfaction**
- > **Point régulier en réunion sur les événements indésirables, les plaintes et les réclamations**



Comment être représentant ?

Un appel à candidature est effectué auprès des familles, des personnes accompagnées et des professionnels. Ces derniers ne seront plus nommés par le Comité Social et Économique (CSE) mais par leurs pairs.

L'élection est faite à bulletin secret dans chaque établissement. Pour l'élection des représentants des familles, le vote se fera exclusivement par correspondance.



Comment fonctionne le CVS ?

Un **règlement intérieur** précise la composition, les missions et les modalités de désignation des membres.

Une convocation est transmise 15 jours avant la réunion.

Un CVS exceptionnel peut se réunir soit

- > à la demande de 50% des membres (2/3 auparavant),
- > à l'initiative de la direction d'établissement.

Un **compte rendu de réunion** est rédigé et validé dans les 15 jours suivant la réunion.

Un **rapport d'activité** annuel est fait et présenté à l'instance compétente mise en place par l'organisme gestionnaire selon une trame commune à tous les établissements.

Les membres des CVS peuvent aussi être sollicités et orienter des demandes d'informations ou des réclamations vers les personnes qualifiées, le dispositif de médiation ou le délégué territorial du Défenseur des Droits.



La durée du mandat

La **durée** du mandat est définie par **le règlement intérieur** :

- 1 an pour les IME (sur la base d'une année scolaire)
- 3 ans pour l'ensemble des autres CVS

Sébastien Carrie, directeur qualité et Chantal Muller, administratrice



Projets d'habitat inclusif

L'habitat inclusif, mentionné dans le code de l'action sociale et des familles, « **est un habitat accompagné, partagé et inséré dans la vie locale** ». Il est destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap qui font le choix, pour leur résidence principale, de ce mode d'habitation, assorti d'un projet de vie sociale et partagée.

La Métropole de Lyon porte une politique de soutien au développement de l'habitat inclusif dans une logique de diversification de l'offre proposée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap sur son territoire.

Dans ce cadre, un appel à projets pour la mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap a été lancé en 2021. L'objectif est de soutenir, via la création d'une aide individuelle versée au porteur de projet, l'innovation et le développement de nouvelles formules intermédiaires entre la vie à domicile et la vie en établissement.

L'aide à la vie sociale et partagée est une aide individuelle, destinée à financer :

- > **L'animation de l'habitat inclusif**
- > **La coordination du projet de vie sociale et partagée**
- > **La régulation du « vivre ensemble » à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat**

Le forfait AVP est attribué en s'assurant que les personnes à qui il est destiné, vivent en habitat inclusif et sont en situation de handicap ou âgées. Il est versé directement au porteur de projet. Ce forfait a principalement pour objet la rémunération d'un professionnel chargé de l'animation.

La Métropole a retenu les deux projets d'habitat inclusif de l'ALGED.

Un premier projet intitulé « colocations solidaires entre personnes en situation de handicap et étudiants » est en cours d'élaboration.

Afin de faciliter la participation sociale et citoyenne des habitants, ce premier projet de colocations solidaires sera localisé dans une partie des appartements du foyer-appartements de La Providence à Lyon 9^{ème}, à proximité des transports en commun, des commerces, des services publics et des services sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Cet habitat inclusif sera constitué de plusieurs appartements où les habitants seront locataires et vivront en colocation. Au sein d'une colocation un étudiant pourra vivre avec deux personnes en situation de handicap.

Un habitat inclusif doit mettre à disposition un ou plusieurs locaux collectifs, dans la structure ou à proximité. Un appartement sera donc dédié et destiné à la mise en œuvre du projet de vie sociale et partagée. Certaines activités du projet de vie pourront aussi avoir lieu dans une partie de l'appartement en colocation, affectée à cet usage.

Un professionnel chargé d'insertion construira et animera, avec les habitants, le projet de vie sociale et partagée.

Ce professionnel aura pour rôle :

- > d'impulser une dynamique de groupe afin de rendre les habitants acteurs de leur projet,
- > de faire vivre le collectif avec pour objectifs le soutien à l'autonomie et l'encouragement à l'émancipation.

L'animateur veillera aussi au bon fonctionnement de la dynamique collective dans le respect de chacun (gestion des conflits, préparation de l'accueil ou du départ d'un habitant...), afin de sécuriser le vivre ensemble dans ce cadre de l'habitat inclusif.

Le projet de vie sociale et partagée vise à prévenir le risque d'isolement et de solitude des habitants.

Ce risque pourra être prévenu par des activités collectives (pouvant être, par exemple, culturelles, de loisirs, ou sportives), organisées avec le soutien éventuel de bénévoles ou de proches et permettant aux habitants de s'insérer dans la vie du quartier.

Ce projet pourra être soutenu par les services sociaux et médico-sociaux compétents, proposant à la personne accompagnée différents types d'accompagnements, dans le cadre des dispositifs de droits communs.

L'animation du projet de vie sociale et partagée viendra en complément des aides déjà existantes. Le deuxième projet sera décrit ultérieurement.

Noémie Allart, chargée de mission



**TÉMOIGNAGES
DE PERSONNES
ACCOMPAGNÉES
PAR L'ALGED QUI
ONT EU CONNAISSANCE
DU PROJET DE L'HABITAT
INCLUSIF :**

« Je n'aime pas vivre seule. J'ai besoin de partager du temps avec les autres, ça me rassure. Je sais faire des choses, j'aime rigoler, faire la cuisine ensemble, inviter des gens. Ça m'intéresse. »

« J'ai compris que je devrais payer mon loyer. Après l'étudiant aura quel rôle ? Car je trouve ça intéressant. »



Réunion d'orientation SAJ ou ESAT

Les jeunes, à l'issue de l'IME ou SESSAD, doivent choisir la suite de leur parcours de vie. S'orienter en ESAT (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail) ou en SAJ (Service d'Accueil de Jour) ? Que fait-on dans un ESAT, dans un SAJ ? Peut-on bénéficier d'une double orientation SAJ et ESAT ?

Pour répondre à ces questions, jeudi 9 novembre, une réunion d'orientation a été organisée par Maud Chamoux, directrice du site de Fourvière, à l'attention des familles venues en nombre.

Des professionnels des ESAT et SAJ ont présenté très clairement les missions de ces structures, ainsi que les compétences et attendus nécessaires pour intégrer un SAJ ou un ESAT.

Des professionnels des IME et SESSAD ont expliqué leur collaboration avec les établissements du secteur adulte.



Des personnes accompagnées en SAJ et en ESAT ont osé dépasser leur émotion pour témoigner de leur expérience dans leur établissement et expliquer le déroulé de leurs journées.

Les familles ont posé de nombreuses questions auxquelles les professionnels se sont attachés à répondre avec la plus grande clarté.

Lors du buffet qui a suivi, les familles ont toutes exprimé l'intérêt qu'elles ont porté à cette réunion.



Reconnaissance des Compétences Professionnelles

Depuis 2012, l'ALGED délivre aux travailleurs des diplômes, les Reconnaissances des Compétences Professionnelles (RCP), validant leurs savoir-faire professionnels acquis par la pratique d'un métier au sein de l'ESAT.

De nouveaux lauréats, travaillant tous à l'ESAT **Hélène Rivet** ont reçu officiellement le 27 juin 2023, la RCP "**métier d'ouvrier en blanchisserie**".

Madame Cathy DUPRAT
Madame Anne RAFFIANI
Madame Marie HUTEAU
Monsieur Nadir EL MAIEL



**Bravo
aux nouveaux
lauréats !**



Virtus Global Games 2023

La Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) a organisé, avec le soutien du Gouvernement, la 6^{ème} édition des Virtus Global Games, du 4 au 10 juin 2023, à Vichy.

Les Virtus Global Games sont des événements phares permettant aux athlètes ayant une déficience intellectuelle ou présentant un trouble du spectre de l'autisme de concourir dans des sports d'élite. Ils sont spécifiquement conçus pour être organisés tous les quatre ans, l'année précédant les Jeux Paralympiques.

1200 athlètes provenant de 50 pays différents ont participé à cette compétition de renommée mondiale. Les sportifs ont concouru dans 13 disciplines sportives, notamment le cyclisme, le judo, l'aviron, le football, le basketball ou encore la gymnastique.

« Cet événement est un bel exemple d'inclusion par le sport qui permettra, je l'espère, de remettre en question les préjugés sur les personnes en situation de handicap mental et psychique et de changer les attitudes », souligne le président de la FFSA et de Virtus, Marc Truffaut.

23 ouvriers venant des différents ESAT de l'ALGED, encadrés par leurs 2 éducatrices sportives, ont eu la chance de pouvoir être spectateurs, le 8 juin 2023, d'une partie de ce grand événement.

Voici les témoignages de 2 ouvriers :

Nina « Nous avons passé une bonne journée. C'était impressionnant car il y avait des coureurs du monde entier. »

Olivier : « J'ai beaucoup aimé le match de basket. Nous avons encouragé les américains. Ils étaient très forts. »



La Région Rhône Alpes a affrété un car avec chauffeur pour nous permettre d'effectuer le trajet Lyon-Vichy tous ensemble dans de très bonnes conditions. Une fois sur place, nous sommes arrivés dans le très impressionnant complexe sportif accueillant l'événement. Nous avons pu assister aux différentes courses d'athlétisme. Plusieurs coureurs du monde entier étaient présents pour défendre leurs couleurs. De grands champions ont été récompensés. Une fois l'athlétisme terminé, nous avons pris le temps de recharger les batteries avec un repas froid préparé par nos cuisines respectives. L'après-midi, changement de décor, nous passons au gymnase avec un sport collectif : le basket. Nous avons assisté au match États-Unis contre Portugal que nous avons suivi avec passion ! Une très bonne ambiance régnait dans le public. Nous avons repris la route direction Lyon avec des souvenirs plein la tête et une grande admiration envers ces sportifs.

Sophie Rovelli-Debbiasi,
monitrice d'activités physiques
adaptées ESAT La Roue



Rencontre et débat avec Charles Gardou autour de son dernier livre

“La fragilité de source. Ce qu'elle dit des affaires humaines.”

Charles Gardou est anthropologue, Professeur émérite de l'Université Lumière Lyon 2 et directeur de la Collection Connaissances de la diversité aux éditions Erès.

En avril 2022, nous rencontrons Charles Gardou à l'ARFRIPS (Association Régionale pour la Formation, la Recherche et l'Innovation en Pratiques Sociales) lors d'une matinale sur le thème « Qu'est-ce qu'être inclusif ? » (Revue Ensemble n°81, page 12).

C'est avec plaisir que nous l'avons retrouvé à l'ALGED dans la salle de l'EXTRA de l'ESAT Hélène Rivet, le mercredi 23 septembre 2023.

Cette rencontre-débat, à l'initiative d'Ocellia, l'École des métiers de santé sociale en Auvergne Rhône Alpes et de l'ALGED, portait sur “La fragilité de source. Ce qu'elle dit des affaires humaines”, son dernier livre. Le débat était animé par Sandrine Amaré, Directrice de la Formation Supérieure, Recherche et International à Ocellia.

La soirée est introduite par un film présentant les recherches de Charles Gardou, sous le titre **Engagements anthropologiques entre le singulier et l'universel**, réalisé par la Chaire de recherche du Canada sur les médias, les handicaps et les (auto)représentations : www.youtube.com/watch?v=92IMjzppk60

Dans ce court métrage, Charles Gardou précise, entre autres, le sens profond d'une société inclusive définie comme celle qui « module son fonctionnement pour offrir au sein de l'ensemble commun un chez soi pour tous, sans neutraliser les besoins, les désirs ou les destins singuliers ».

Il revient ensuite sur son itinéraire de chercheur, ses rencontres bibliographiques, ses différents axes de recherches...

Ses travaux anthropologiques l'ont amené à **concevoir le handicap comme un « singulier-universel »**, qui verse les humains dans une même direction : leur désir vital de se sentir exister(...). Les dimensions de l'universel et du singulier s'engendrent et se nourrissent mutuellement. Ce sont les deux faces d'une même médaille, affirme-t-il.

Puis vient la présentation de son dernier livre.

Emma Kouloumba-Liefooghe, lauréate 2022 de “Si on lisait à voix haute” de l'émission la Grande Librairie, animée par François Busnel, lit d'abord, avec un admirable talent, les premières pages de « La fragilité de source ». Intitulées « A la fête, à la peine », ces pages, finement ciselées et poétiques, sont magnifiques.



S'agit-il d'un songe ou d'un souvenir réel ? Au milieu des passants, la veille de Noël, « une jeune femme, aussi vacillante que la flamme d'une bougie, est exposée au vent (...) Aujourd'hui, les passants veulent tout voir, sauf cet être interlope. Ils la voudraient invisible. Elle est trop visible. Ce n'est pas une femme comme il faut. Avec son allure de pantin désarticulé, elle est indésirable en ce jour de fête, qu'elle aimerait neutraliser (...) Elle est en trop ; elle le sait, sans parvenir à s'y accoutumer. Elle jette des coups d'œil affolés autour d'elle. Vers qui aller ? Elle ébauche un signe, en attente d'une main tendue. Écho sans résonance. Seulement une collection de visages inconnus et indifférents. Chacun de son côté de la vie ; chacun son Noël, doux ou amer.»

Cette scène est la métaphore de la condition des personnes vulnérables, loin d'être à la fête dans une société davantage exclusive qu'inclusive.

Sandrine Amaré a posé de nombreuses questions, point de départ d'un débat entre les personnes de l'assistance et Charles Gardou.

Quelques exemples de questions :

- > Depuis que nous nous connaissons, vous avez œuvré sur de nombreux fronts pour promouvoir la parole et la place des personnes en situation de handicap. Or, pourquoi, jusqu'à ce livre, n'aviez-vous encore jamais révélé l'existence de votre fille en situation de handicap ?
- > Que vous a apporté votre posture de père dans vos recherches anthropologiques ?
- > Quelle importance donnez-vous au savoir expérientiel ?
- > Un rempart sépare encore les « normaux » des personnes en situation de handicap. Quelles en sont les causes ?
- > Comment concevez-vous la place et le rôle des professionnels ?
- > Comment concevez-vous ce que l'on appelle la désinstitutionalisation ?

Pour connaître les réponses à toutes ces questions, lisez l'article complet sur le site alged.com :

www.alged.com/entretien-charles-gardou

Bien d'autres questions furent abordées dans ce débat nourri. Si l'espace de cet article ne permet pas de les reprendre, l'ouvrage de Charles Gardou leur apporte des réponses.

Charles Gardou et Chantal Muller, administratrice

La fragilité de source se termine par un émouvant hommage de Charles Gardou à sa fille Marie :
« La tonalité de sa vie est dans ma chair : c'est d'elle que coulent mes mots comme autant de gouttes d'eau ruisselant à l'intérieur (...). Je sais que nous nous ressemblons. Son silence et ma parole sont réconciliés. »

Run'In Lyon Solidaire



Pour la première fois, ce dimanche 22 octobre, un groupe de sportifs de l'ALGED participe à la célèbre course à pied de Lyon : le Run'In Lyon. Plus de 30 000 coureurs étaient présents pour relever le défi du marathon, semi-marathon, 10km et 5km.

Orchestré par Noémie Allart et Sophie Debblasi, 12 ouvriers de l'ESAT La Roue Lafon, 1 ouvrier de l'ESAT Didier Baron et 10 salariés de l'ALGED se sont retrouvés, en tenue verte, au départ de cette superbe course. L'ALGED a été représentée par 3 personnes au départ du 10km et 20 au départ du 5km.

Une ambiance chaleureuse et solidaire les a soutenus tout au long du parcours. Merci aux familles et aux collègues qui se sont mobilisés pour courir et les encourager. Félicitations à tous pour leur première participation. Une mention spéciale à Ramdane (ouvrier de l'ESAT La Roue Lafon) qui a fini le 10km en 54min, avec un très bon classement de 4 582^e sur 13 565 participants. Chaque participant s'est dépassé et est prêt à repartir l'année prochaine !

Sophie Rovelli-Deblasi, monitrice d'activités physiques adaptées et Guillemette Castellan, directrice de l'ESAT Didier Baron

Nouveaux cadres et mobilité

Alice Duquet

Cheffe de service du SESSAD de Fourvière

J'ai commencé en tant que cheffe de service au SESSAD de Fourvière début septembre, à mi-temps.

Éducatrice spécialisée de formation, j'ai travaillé dans différents établissements en SAVS, en accueil de jour, en IME, dans plusieurs associations de la Métropole

de Lyon. Sur les dernières années, je me suis particulièrement investie dans le champ de l'accompagnement aux aidants ; un domaine riche où beaucoup de choses sont encore à construire. Le master Sciences de l'Éducation que j'ai effectué m'a notamment permis de réfléchir à ces questions. Je vais pouvoir continuer à travailler dans cette dynamique au sein du SESSAD où le travail avec les familles est une dimension importante.

J'ai été très bien accueillie par l'équipe du site de Fourvière, ce qui est très aidant pour une prise de poste. Après une rentrée avec une actualité chargée, l'année s'annonce toute aussi prometteuse avec beaucoup de projets riches à mener avec l'équipe du SESSAD.

Philippe CORMIER

Chef de service éducatif FAM
Michel Eyssette

Je suis arrivé sur le site du Val d'Ozon en mai 2022 pour le remplacement de Mme Julienne, cheffe de service du Foyer d'Accueil Médicalisé Michel Eyssette. J'ai alors découvert

un établissement dont les valeurs et le projet, portés par des équipes dynamiques et impliquées, correspondent à ma sensibilité.

Depuis un peu plus de 15 ans, mon parcours professionnel s'inscrit dans l'action sociale et médico-sociale, d'abord en qualité de personnel remplaçant, puis de moniteur éducateur et ensuite en tant qu'éducateur spécialisé. Durant toutes ces années, j'ai essentiellement accompagné des adultes en situation de handicap, au sein de différentes structures (foyer d'accueil médicalisé, foyer de vie, centre d'accueil de jour), dans leur vie de tous les jours et dans la mise en œuvre de leurs projets personnalisés. Les valeurs fortes de mon engagement sont axées sur la participation des personnes accompagnées, le développement de leurs capacités et de leur potentiel, le respect de leurs droits et de leur dignité. Désormais titulaire du poste de chef de service depuis le 1^{er} septembre, je suis ravi de pouvoir continuer d'apporter ma contribution au projet du Foyer d'Accueil Médicalisé Michel Eyssette, au sein de l'association ALGED.

MOBILITÉ

Estelle GENISSEL
(directrice du Val d'Ozon)

assure, pour une période provisoire, la direction de transition du site Le Tremplin en conservant sa direction du site du Val d'Ozon.



MOBILITÉ Hélène PETIT

a été nommée cheffe de service médico-social de l'ESAT Didier Baron.



La rubrique « **Comprendre le financement de l'ALGED** » a été initiée dans le N° 80 de la revue Ensemble. Elle se proposait de rappeler à toutes les personnes concernées : personnes accompagnées, familles et professionnels de l'association, quelques notions simples sur un sujet très vaste.

Dans ce numéro, nous aborderons : le bulletin de paie du travailleur d'ESAT.

Comprendre le financement de l'ALGED

LIRE SON BULLETIN DE PAIE



Lire son bulletin de paie pour un travailleur d'ESAT est un véritable casse-tête ! Qu'est ce que le salaire brut, le montant net social, le montant net à payer ?

Nous avons demandé au directeur administratif et financier de l'ALGED, Pierre Fallu et à son équipe de nous décoder **le bulletin de paie d'un ouvrier, salarié d'ESAT M. X.**

LE BULLETIN DE PAIE SE PRÉSENTE EN PLUSIEURS PARTIES	Montant indiqué sur le bulletin de paie de M. X, présenté pages suivantes
<p>1 Une rémunération fixe se décomposant en 2 parts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salaire ESAT : il est lié au travail de l'ouvrier et financé par l'ESAT - l'Aide Au Poste (AAP) : elle finance une partie du salaire, mais également l'encadrement et l'accompagnement. Elle est versée par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) pour le compte de l'Etat. 	<p>199,19 € 885,85 €</p>
<p>2 Des éléments variables qui dépendent des absences de l'ouvrier, de ses arrêts maladies...</p>	<p>voir sur l'exemple de fiche de paie de M. X</p>
<p>Le salaire brut est calculé par l'ESAT, il comprend la rémunération fixe et variable.</p>	<p>600,90 €</p>
<p>3 Les cotisations sociales et les contributions</p> <p>Au salaire brut, il faudra enlever les cotisations sociales payées à l'Etat concernant la santé, la retraite...,CSG... on obtient alors le Montant Net Social. Ce montant doit être déclaré à la CAF pour la prime d'activité entre autres.</p>	<p>120,05 €</p> <p>480,85 € (600,90-120,05=480,85)</p>
<p>4 Paiement des IJSS (Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale), et les différentes retenues éventuelles sur le salaire.</p> <p>L'ALGED fait l'avance des indemnités journalières versées par la CPAM (sécurité sociale) en cas d'arrêt de travail (hors jours de carence).</p>	<p>+ 99,14 € à ajouter au Montant Net Social</p>
<p>5 Les différentes retenues correspondent aux prix des repas pris à l'ESAT, à la participation éventuelle aux transports...</p>	<p>-178,80 € à enlever au Montant Net Social (- 80,00-73,80-25,00 = - 178,80)</p>
<p>Le Montant Net à payer avant impôt sur le revenu chez M.X. est de : ...</p>	<p>401,19 € (480,85+99,14-178,80 = 401,19)</p>
<p>S'il n'y pas d'impôt à payer, la somme que le salarié perçoit par virement est la même : c'est le Net à Payer</p>	<p>401,19 €</p>

A noter : les bulletins de paie du salarié sont à conserver sans limitation de durée.

LIRE SON BULLETIN DE PAIE

1 Votre site de rattachement

ALGED
14 MONTEE DES FORTS
69300 CALUIRE ET CUIRE
N° SIRET 77564323200199 Code NAF 8720A
ETB 30 ALGED ESAT LA ROUE

BULLETIN DE PAIE

Paie du 01/07/2023 au 31/07/2023
Réglié le 31/07/2023



Mois du bulletin

2 Vos informations personnelles

Matricule : XXXXX
N° Séc. Sociale : 9 99 99 99 999 999 99
Date entree : XX / XX / XXXX
Horaire mensuel : 151,67
Catégorie : Non cadre
Emploi : Travailleur handicapé
Code cpl. quali :

Salarié d'ESAT M. X.

Adresse

1 Rémunération fixe composée de 2 parties :
- Salaire ESAT
- Aide au poste

Qualif.CCN : 0000.00
Valeur du point : 3,93
Code du Travail : L3141-3 à 20. L1237-1.L.1234-1-2. L1237-5. L1237-5

Base et taux
La base et le taux servent au calcul du montant de votre salaire brut ainsi que des charges.

Calendrier des évènements des mois M-1 et M

2 Eléments variables impactant votre salaire brut

Mois de l'évènement si différent du mois de la paie

Libellé	Per. Rétro	Base	Taux	Montant	EMPLOYEUR
Salaire ESAT		151,67	1,313	199,19	
Aide au poste				885,85	
Heures Absences Non Payées TH	06/23	21,00	7,154	150,23	
Heures Absences Non Payées ESAT	06/23			27,58	
Heures Absences Non Payées AAP	06/23			122,65	
Absence Maladie jours ESAT				77,11	
Absence Maladie jours AAP				342,91	
Paieement Maladie T1 ESAT				38,55	
Paieement Maladie T1 AAP				171,46	
USS Totales		6,00		106,26	
USS Maintien net				17,64	
BRUT				600,90	

3 Salaire brut
Somme des différents éléments constituant votre salaire avant déduction de la part salariale des cotisations sociales.

3 Ensemble des cotisations sociales

Libellé	Base	Taux	Montant	EMPLOYEUR
SANTE				
Sécurité Sociale Maladie Maternité Invalidité Décès	600,90			42,07
Sécurité Sociale Maladie Maternité Invalidité Décès Majo	600,90			36,06
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	600,90			11,54
RETRAITE				
Sécurité Sociale plafonnée	600,90	6,900	41,46	51,38
Sécurité Sociale déplafonnée	600,90	0,400	2,40	11,43
Complémentaire Tranche 1	600,90	3,150	18,93	36,12
FAMILLE	600,90			31,54
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				7,92
CSG déductible à l'impôt sur le revenu	590,39	6,800	40,14	
CSG/CRDS non déductible à l'impôt sur le revenu	590,39	2,900	17,12	
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			120,05	228,06

4 Paiement IJSS
L'ALGED fait l'avance des indemnités journalières versées par le CPAM en cas d'arrêt de travail (=subrogation) après un délai de carence de 3 jours.

Autres retenues

Libellé	Base	Taux	Montant
Paieement IJSS			99,14
Acomptes			80,00
Repas payants TH (ESAT)	18,00	4,100	73,80
Participation transport TH			25,00
Montant Net Social			480,85

5 Montant net social
Montant à déclarer pour bénéficier des prestations sociales (RSA, prime d'activités)

Autres retenues
En fonction de votre cas, on retrouve dans cette partie :
- les acomptes permanents ou exceptionnels
- le prélèvement des repas pris le mois précédent
- votre participation au transport
C'est aussi dans cette partie que vous pourrez voir une saisie sur salaire si vous êtes concernés

3 Total des cotisations salariales
Montant prélevé sur le salaire brut

Total des cotisations patronales :
Montant payé par l'ALGED en plus du salaire brut.

Prélèvement à la source (PAS)
Le taux est communiqué par le trésor public. Si le taux est à 0 (non imposable) : il n'y a pas de prélèvement.

NET A PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU		401,19	Allègement de cotisations employeur	0,00	
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie			-5,54	Total versé par l'employeur	828,96
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant		
Impôt sur le revenu prélevé à la source	600,19	0,00	0,00		
		Net à payer au salarié		401,19	

	Brut	Base S.S	Plafond S.S.	Net Imposable	Heures Trav	Impôt sur le revenu prélevé à la source	Montant net des heures comp/suppl exonérées
Mois	600,90	600,90	2 589,85	497,97	124,25	0,00	0,00
Cumul	6.916,82	6.916,82	24.341,45	5.731,89	962,25	0,00	0,00

CONGES		
	Droits	Pris Solde
A-2		
A-1		
A	2,08	2,08

Cumul
Cumul sur l'année civile des différents éléments vus dans les bulletins

Congés
A = congé en cours d'acquisition
Cumul de 2,08j / mois du 01/06 au 31/05 N+1

Net à payer
Montant que vous percevez par virement après déduction des charges sociales et, le cas échéant, des autres retenues



FOCUS COMPRENDRE LES ÉLÉMENTS DU SALAIRE BRUT

Rémunération fixe composée de 2 parties :

- Salaire ESAT : il s'agit d'un % du SMIC à la charge de l'ALGED
- Aide au poste : il s'agit de la partie financée par l'Etat

Nombre d'heures mensuelles :

Quelques exemples :

- 151,67 = temps plein = 100%
- 121,34 = temps partiel = 80%
- 91,00 = temps partiel = 60%
- 75,84 = mi-temps = 50%

Taux horaire :

Il s'agit d'un % du SMIC déterminé à l'entrée dans l'ESAT

Libellé	Per. Rétro	Base	SALARIE		EMPLOYEUR Montant
			Taux	Montant	
Salaire ESAT		75,84	1,313	99,60	
Aide au poste				442,95	
Heures Congé sans Solde TH	07/23	7,00	7,154	50,08	
Heures Congé sans Solde ESAT	07/23			9,19	
Heures Congé sans Solde AAP	07/23			+ 40,89	
Absence Maladie jours ESAT	07/23			6,43	
Absence Maladie jours ESAT				57,83	
Absence Maladie jours AAP	07/23			28,57	
Absence Maladie jours AAP				257,20	
Paiement Maladie T1 ESAT				51,41	
Paiement Maladie T1 AAP				228,62	
IJSS Totales		16,00		141,76	
IJSS Maintien net				23,52	
Absence Congés Payés ESAT				11,49	
Absence Congés Payés AAP				51,12	
Paiement Congés Payés A-1 ESAT				11,49	
Paiement Congés Payés A-1 AAP				51,12	
BRUT				257,19	

Mois de l'évènement si différent du mois du bulletin de paie

Régularisation de 2 jours d'absence maladie en juillet 2023 (pas de paiement maladie car carence)

Congé sans solde (ou absence autorisée non payée) :

L'absence se calcule en heures et se décompose en 3 lignes :

1. Heures congé sans solde TH : cette ligne est indiquée à titre informatif, elle regroupe la partie ESAT et la partie aide au poste
2. Heures congé sans solde ESAT correspond à la partie « salaire ESAT »
3. Heures congé sans solde AAP correspond à la partie « aide au poste »

Congés payés

En cas de congé payés, on retrouve l'absence congé payé égale au montant du paiement congé payé. Le salaire est maintenu totalement.

Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale (IJSS) :

Elles sont à déduire du salaire brut car ne sont pas soumises à cotisations.

IJSS Maintien net :

Elle apparaît en cas de maintien de salaire pour absence maladie. La garantie sur le net permet d'ajuster le salaire brut afin de ne pas verser plus que le salaire habituel

En cas d'arrêt maladie :

Déduction de l'absence (partie ESAT et aide au poste) Maintien du salaire à 100% après 3 jours de carence appliquée par l'ALGED.

Salaire Brut = Ensemble des sommes constituant votre salaire, soit :
Salaire ESAT + aide au poste

A ces éléments, s'ajoutent en fonction des situations :

- Déduction des absences non payées
- Déduction des absences maladie/accident de travail
- Maintien de salaire liée à l'absence maladie/accident de travail
- Déduction des absences pour congés payés
- Maintien de salaire lié aux congés payés
- Déduction liée à d'autres absences diverses
- Maintien de salaire lié aux absences le cas échéant

COMITÉ DES FÊTES

Comité
des Fêtes



Fête de l'été

La fête de l'été qui s'est déroulée le 25 juin sur le site Le Tremplin a eu, cette année encore, un grand succès. Au programme des festivités : repas convivial, stands de jeux, animation musicale et tombola.



Après-midi dansant

Dimanche 12 novembre, 200 personnes accompagnées et leurs proches se sont retrouvées dans la salle de l'Assemblée de Saint-Genis-Laval pour danser et déguster des pâtisseries confectionnées, entre autres, par des familles volontaires. L'ambiance était une fois encore au rendez-vous !



A noter

Le comité des fêtes vous donne rendez-vous le 21 janvier 2024 dans la salle des fêtes de Chaponost pour le traditionnel **"bal des rois"**.



CAVA - COMMISSION D'APPUI VACANCES

ALGED
FAIRE DU HANDICAP UNE FORCE

Un rendez-vous immanquable, à l'attention des personnes accompagnées et de leurs familles, pour découvrir les destinations de vacances adaptées 2024 proposées par des organismes partenaires. **Venez nombreux !**

Samedi
13 janvier 2024

9h30-11h30
et 13h30

Salon des
vacances adaptées

Les organismes de vacances adaptées vous attendent nombreux sur leurs stands pour vous informer et échanger



ESAT Hélène Rivet
83 rue Gorge de Loup
69009 LYON



Vente de meubles
& déco vintage

Vide-maison sur devis

Magasin au 10 rue René Chapard
à Chaponost au centre du village.

Nous vous accueillons les :
mardi, mercredi et jeudi
de 13 h 30 à 16 h.



Contact :

04 72 39 39 64
recyclerie@alged.com

ALGED ESAT Didier Baron
parc d'activités des Troques
11 Route des Troques - 69630 Chaponost



atelierRecyclerieALGED



atelier.recyclerie.alged

Plan de transformation des ESAT : au bénéfice de tous

Le premier décret d'application du plan de transformation des ESAT est paru. Il permet de rapprocher les conditions de travail des travailleurs d'ESAT de celles du milieu de travail ordinaire et de préciser les conditions de cumul des deux activités (décret n° 2022-1561 du 13 décembre 2022 relatif au parcours professionnel et aux droits des travailleurs handicapés admis en établissements et services d'aide par le travail).

Un plan en 4 axes



Début 2021, Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes Handicapées jusqu'à fin juin 2022, avait lancé une grande concertation concernant l'évolution des ESAT. Une centaine de parties prenantes, professionnels du secteur médico-social et personnes en situation de handicap se sont impliquées dans la conception de ce plan de transformation des ESAT.

Dans la circulaire N° DGCS/SD3/2022/139 du 11 mai 2022 relative à la mise en œuvre des mesures de ce plan, « le gouvernement réaffirme le soutien au modèle des ESAT, acteurs médico-sociaux dont le rôle est reconnu, mais pose la nécessité d'impulser une nouvelle dynamique ». L'acronyme ESAT évolue symboliquement et devient « Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail » au lieu de « Aide par le Travail », ceci afin d'affirmer la mission des ESAT d'accompagner le projet professionnel des personnes.

Afin de diversifier et de fluidifier les parcours professionnels, plusieurs actions sont mises en place. En voici quelques-unes :

- > Faciliter une entrée progressive sur le marché du travail par la possibilité d'un **cumul de 2 activités à temps partiel**, l'une en ESAT, l'autre en milieu ordinaire (activité salariée, en entreprise ou en Entreprise Adaptée). Les travailleurs peuvent s'inscrire à Pôle Emploi qui peut les aider à exercer cette double activité à temps partiel.
- > Permettre aux travailleurs de bénéficier, en sortie d'ESAT, d'un "parcours renforcé en emploi", ouvrant droit à **un accompagnement médico-social et professionnel dans la durée et à la possibilité de faire des allers-retours en ESAT** en Entreprise Adaptée ou en entreprise classique, sans que ces évolutions de statut ne nécessitent de nouvelles décisions de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Concrètement il s'agit d'un droit au retour : si le travailleur est fatigué du milieu ordinaire ou que cela ne lui convient plus, sa place en ESAT est conservée.
- > Permettre la mutualisation des postes de conseillers d'insertion, sur le budget social ou commercial des ESAT dans leur plan de financement.
- > **Prolonger jusqu'à 2 mois** les Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (**PMSMP**), pour la découverte d'un métier ou d'un secteur d'activité.
- > En cas de **Mise À Disposition (MAD)**, facturer au client de l'ESAT le coût d'accompagnement du travailleur placé. L'objectif est de renforcer l'effet levier vers l'emploi ordinaire des MAD.

AXE 1 : favoriser une dynamique de parcours

Plusieurs engagements ont été pris dans ce but, dont :

> **rendre une décision d'orientation éclairée**, partagée entre acteurs et avec la personne en situation de handicap.

La décision d'orientation reste dévolue à la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) mais une réflexion est menée sur les moyens d'enrichir l'évaluation de la capacité de travail des personnes, en mobilisant d'autres expertises (Cap emploi, plateformes, emploi accompagné, CRP - Convention de Reclassement Personnalisé-etc ...).

> **favoriser un accompagnement des parcours de la personne dans un environnement décloisonné**

L'orientation en ESAT n'est plus exclusive : il est permis à la personne d'évoluer en ESAT, en EA (Entreprise adaptée), en entreprise ordinaire. Le parcours professionnel des travailleurs handicapés est ainsi fluidifié à l'intérieur de l'ESAT, mais aussi de l'ESAT vers le milieu ordinaire.



parcours dynamique
fluidité
orientation éclairée
environnement décloisonné
droits renforcés
pouvoir d'agir
confiance
autodétermination



Quelle différence entre EA (Entreprise Adaptée) et ESAT (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail) ?

Les **ESAT** sont des établissements médico-sociaux dont tous les travailleurs handicapés ont une capacité de travail réduite. Les ESAT sont régis par le code de l'action sociale et des familles. **Les travailleurs ont un statut de personne accompagnée.**

Les **EA** sont des entreprises d'utilité sociale, ayant une obligation d'employer au moins 55 % de personnes en situation de handicap, elles sont régies par le code du travail. **Les travailleurs ont un statut de salarié.**

Une instance mixte (travailleurs handicapés/salariés) sera mise en place pour évoquer des sujets en matière de qualité de vie au travail, hygiène et sécurité, évaluation et prévention des risques professionnels.

Les droits des personnes accompagnées en ESAT sont enrichis pour les rapprocher des droits fondamentaux de tout travailleur :

- > Droit aux congés exceptionnels (événements familiaux et congés exceptionnels pour les parents).
- > Récupération et paiement majoré des dimanches et jours fériés travaillés, comme dans le droit du travail en milieu ordinaire.
- > Élection d'un délégué représentant les travailleurs sur des situations d'ordre individuel (formation obligatoire du délégué) avec 5h de délégation par mois. Ce délégué est membre de droit du CVS (Conseil de la Vie Sociale) avec voix consultative.

Les ressources financières de la personne accompagnée seront sécurisées, notamment :

- > En incitant les ESAT à mettre en œuvre la prime PEPA (Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat) pour les personnes accompagnées, prime qui ne réduira pas l'AAH (Allocation Adulte Handicapé).
- > Une prime d'intéressement peut aussi être versée.
- > En permettant un accès à une complémentaire santé et une prévoyance.
- > En créant un simulateur de ressources en cas de changement de situation par la CAF.



2

AXE 2 : renforcer les droits et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées

Pour renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées, les ESAT veilleront à :

- > leur offrir une formation à l'autodétermination,
- > les informer sur leurs droits dès leur entrée et créer un livret d'accueil en version FALC,
- > ajouter à leur projet personnalisé, un chapitre sur leur projet de vie.

Chaque travailleur aura son carnet de parcours et de compétences (modèle national), utile à chaque bilan de projet annuel pour s'auto-évaluer en termes d'autonomie, de parcours, de compétences et expériences acquises, de formations et de projets pour l'avenir.

Pour un meilleur accès aux formations professionnelles, les ESAT et organismes gestionnaires sont incités à :

- > verser une contribution à un **OPérateur de Compétences (OPCO)**. En 2022, une nouvelle convention pluriannuelle État/OPCO définit les priorités en matière d'actions de formation prises en charge,
- > encourager les travailleurs à utiliser leur **CPF** (Compte Personnel de Formation).

3

AXE 3 : accompagner le développement de l'activité des ESAT

Il s'agit de renforcer les compétences et l'employabilité des travailleurs handicapés, en phase avec les besoins du marché.

Pour cela les **FATESAT** (Fonds d'Accompagnement de la Transformation des ESAT), abondés de **15 millions d'euros**, contribueront à financer des projets d'investissement et des services de conseil pour les nouveaux projets.



4

AXE 4 : assurer l'attractivité des métiers des professionnels d'ESAT

- > La formation initiale et continue des professionnels sera plus adaptée aux nouveaux enjeux. De nouveaux modules de formation seront créés :
 - autodétermination, utilité sociale de l'ESAT
 - approche des populations : autisme, handicap psychique, personnes vieillissantes...
- > Une meilleure reconnaissance professionnelle sera favorisée par :
 - la création d'un répertoire national/référentiel des métiers en ESAT et des compétences
 - la création d'un titre professionnel « conseiller insertion »
 - une amélioration des conditions de travail et des rémunérations des moniteurs

source : Secrétariat d'État des personnes handicapées



Un plan de transformation des ESAT sera mis en place dans tous les ESAT de France.

De nombreuses personnes handicapées et des professionnels ont travaillé pour créer ce plan.

Voici quelques points de ce plan :

- **Les ouvriers pourront s'ils le souhaitent :**
 - > changer plus facilement de métier dans un ESAT
 - > travailler dans une Entreprise Adaptée
 - > travailler en milieu ordinaire
 - > travailler en partie dans un ESAT et en partie en milieu ordinaire
- Par exemple, chaque semaine, travailler 2 jours en milieu ordinaire et 3 jours en ESAT.
- Les ouvriers travaillant en milieu ordinaire seront **aidés par des professionnels du médico-social.**
- Si l'ouvrier le souhaite, **il peut revenir en ESAT.**
- **La formation** des ouvriers sera meilleure.
- **Les droits** des ouvriers seront **plus importants.**
- Les ouvriers pourront **élire un délégué** qui pourra **les défendre** personnellement.



Avant la circulaire, l'ALGED avait déjà mis en place :

AXE 1 : favoriser une dynamique de parcours

Cet axe concerne plutôt les personnes les plus autonomes de nos ESAT, pour celles-ci, l'ALGED a largement anticipé ces orientations.

Le SIP (Service d'Insertion Professionnelle) de l'ALGED existe depuis plus de 20 ans. Les travailleurs qui ont quitté le « milieu protégé » pour travailler en « milieu ordinaire » sont suivis, autant que nécessaire, et, si besoin, les retours en ESAT ont toujours été réalisés. Il faut espérer que ce plan facilitera le travail de nos professionnels qui ne devraient plus devoir réaliser un nouveau dossier complet MDPH d'orientation ESAT.

Concernant la « MAD », Mise À Disposition, avec le but de trouver un emploi en entreprise, l'ALGED va parfois plus loin que la nouvelle directive : elle prend en charge le salaire de la personne en stage d'un mois en milieu ordinaire, dans le but de convaincre l'employeur de l'embaucher...

AXE 2 : renforcer les droits et le pouvoir d'agir des personnes accompagnées

Depuis de nombreuses années, l'ALGED favorise les formations professionnelles, en abondant financièrement le 1% de la masse salariale destiné à la formation. Chaque ESAT établit un plan de formation avec un suivi de bonne réalisation.

De plus en 2021, l'ALGED a créé un centre de formation, ALGED Compétences, ce qui lui permet de mieux maîtriser les formations, en ce qui concerne le contenu et le coût.

Les projets personnalisés des travailleurs de nos ESAT incluent les projets professionnels et les projets de vie. Les livrets de compétences ont été mis en place avec la RCP (Reconnaissance des Compétences Professionnelles), il y a quelques années.

Les jours de congés exceptionnels, accordés aux travailleurs de l'ALGED, sont les mêmes que ceux des salariés, définis par notre convention collective dite de « 66 », qui est plutôt avantageuse en terme de congés par rapport aux autres conventions.

AXE 3 : accompagner le développement de l'activité des ESAT

Bien qu'il ne faille pas négliger les activités traditionnelles encore très significatives, les ESAT doivent essayer de développer des activités pérennes, créatrices de postes de travail accessibles aux travailleurs handicapés, en restant vigilants quant aux résultats d'exploitation générés.

L'ALGED n'est pas en reste :

> L'atelier externalisé « Renault Trucks » est totalement adapté à l'évolution en cours, tant pour l'accompagnement par le travail des personnes, que pour les résultats économiques des ESAT.

À Vénissieux, la société « Renault Trucks » met à disposition un atelier permettant à 25 ouvriers des ESAT de l'ALGED et à leurs moniteurs de travailler sur le lieu même de l'entreprise.

> Par ailleurs l'ALGED s'est déjà engagée dans de nouvelles activités : la Recyclerie, les locations de salles avec service à l'assiette de l'EXTRA, Max Saveurs, Insolite Fabriq...

Les postes de travail créés apportent beaucoup de satisfactions professionnelles aux personnes accompagnées, et de la notoriété à notre Association.

Notre Association a le devoir de s'adapter à ces directives. Fidèle à ses valeurs, l'ALGED s'attache au demeurant à assurer un accompagnement bienveillant, adapté à toutes les personnes pour qui la vie professionnelle est porteuse de sens et d'épanouissement.

Chantal Muller, administratrice

Jean-Paul Piron, ancien administrateur et ancien directeur d'ESAT

Guillemette Castellan, directrice de l'ESAT Didier Baron



www.tela-asso.fr

tela

Tourisme et loisirs adaptés

07 83 48 28 40

Partenariat avec Les Petits Frères des Pauvres

Séjour à Grézieu-la-Varenne

Comme l'année dernière, nous sommes partis quelques jours à la maison Charmanon à Grézieu la Varenne. En effet, le 5 avril 2023, l'ALGED a signé un partenariat avec l'association Les Petits Frères des Pauvres qui gère ce lieu. Cette année, les personnes des foyers de La Providence, de Fourvière et du Val d'Ozon se sont retrouvées durant 3 jours. Voici le programme partagé par les résidents qui se sont retrouvés avec plaisir.

Arrivée le lundi 12 juin, une journée bien remplie

- > direction le Parc de Courzieu
Notre première visite fut pour les loups, suivie d'un pique-nique, puis rendez-vous avec les faucons.
- > la journée se poursuit à Charmanon
Après un moment d'échange nous permettant de partager le plaisir d'être ensemble, nous passons à une activité pétanque avec une personne de chaque établissement par équipe ! Du coup, tout le monde a gagné ! 😊

Mardi 13 juin, le vivre ensemble

Dans un esprit de cohésion, nous partageons le repas, tous ensemble dans la joie et la bonne humeur. Puis une animation karaoké est proposée à tout le groupe.

Mercredi 14 juin

Les collègues du Val d'Ozon et de Jean-Pierre Delahaye rentrent. Pour La Providence, une autre équipe de professionnels prend le relais. Ces quelques jours passés ensemble ont dynamisé notre quotidien. C'était un plaisir de partager ces moments et nous espérons que cette expérience se renouvellera.

Merci à Sandrine, Sabine pour son accueil, Hayet pour sa délicieuse cuisine et merci à tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce beau projet !

See you next year, Hasta el año que viene !



Témoignage d'une ergothérapeute

L'ergothérapie est un métier qui se développe de plus en plus dans les différents établissements de l'ALGED. Nous avons demandé à Marie-Laure Perrinet, ergothérapeute, nouvellement intégrée dans l'équipe pluridisciplinaire du SAMSAH, de nous présenter son métier.

Que fait l'ergothérapeute ?

Est-ce la personne qui répare les fauteuils ? Qui installe des ordinateurs ? Pourquoi l'ergothérapie pose autant de questions sur la famille de la personne accompagnée ? Pourquoi l'ergothérapeute vient me voir dans mes activités du quotidien (dans ma chambre, chez moi) ?

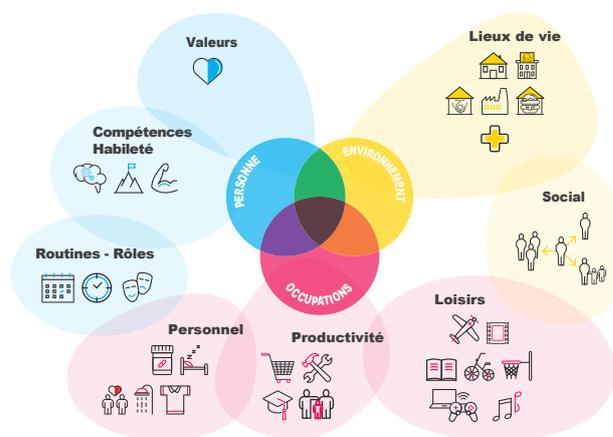
C'est une question que beaucoup se posent, y compris les équipes intégrant depuis peu un ergothérapeute. C'est par ailleurs une question à laquelle j'ai dû fréquemment répondre dans les différents postes de mon parcours professionnel.

Arrivée au SAMSAH de réhabilitation psychosociale de l'ALGED, cette question m'a de nouveau traversé l'esprit. Du fait de la création de mon poste et pour me positionner au sein de l'équipe, il m'a alors semblé indispensable de formaliser un document sur le sujet.

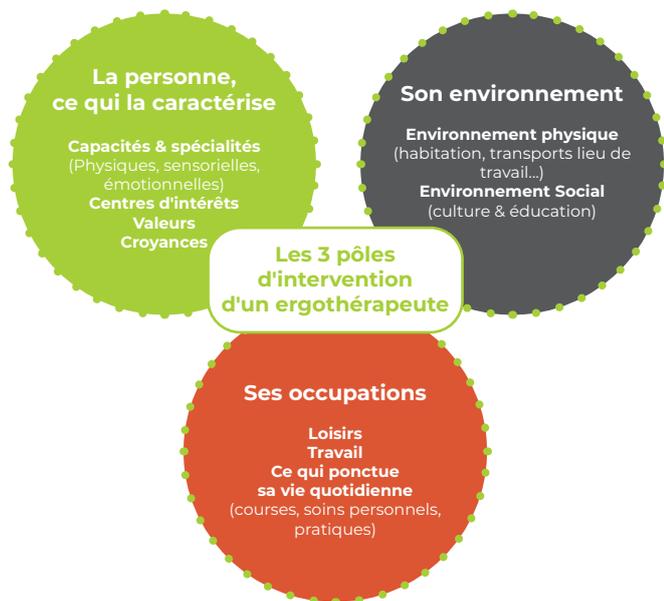
Je suis partie d'un travail élaboré par un groupe participant à des inter-SAMSAH en Ergothérapie, pour répondre à cette question à partir du modèle PEO, *Personne-Environnement-Occupation* (de Law and Co., 1992).

Ce modèle m'a permis d'élaborer mon propre schéma pour pouvoir présenter à mes collègues mes pôles d'interventions et par là même mes outils de travail.

A ce jour, le document est en cours de finalisation par le CATTTP partenaire (avec qui nous avons pensé cet outil), pour nous aider sur les détails techniques (réflexion, choix de support et aide d'un infographiste). Le document se présente comme ci-dessous.



Les Centres d'Accueil Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTTP) sont des lieux de soins, d'expression et de rencontres, intermédiaires entre l'hôpital de jour et le Centre Médico-Psychologique (CMP), mis à la disposition des usagers dans le cadre de la sectorisation.



Ce document se voudrait à usages multiples, en fonction du besoin de l'ergothérapeute dans son équipe :

- > présentation du métier d'ergothérapeute à l'équipe
- > présentation du métier d'ergothérapeute à la personne accompagnée
- > présentation de l'accompagnement en ergothérapie à la personne en situation de handicap : objectifs et/ou moyens en cours, mais aussi points forts et limites de la personne accompagnée et de son environnement. Dans ce cadre, une version avec des pictogrammes détachables permettrait à l'ergothérapeute et à la personne accompagnée, de s'entendre ensemble sur les occupations qui font sens pour elle et celles où elle souhaiterait en priorité de l'aide.

Marie-Laure Perrinet,
ergothérapeute

Voyage dans le monde de la danse au SAJ

Le jeudi 7 septembre dernier, dans une salle prêtée par le Centre Social Pierrette Augier à Vaise, 8 personnes accompagnées par le SAJ (Service d'Accueil de Jour) ont eu le plaisir de présenter leur spectacle de danse, fruit d'un travail mené durant tout le dernier semestre. Accompagnés d'une éducatrice et d'une professeure de danse, ils ont préparé 9 chorégraphies, dont 4 solos. Ils les ont brillamment exécutés devant un public enthousiaste, composé des jeunes et des professionnels du SAJ, de parents, ainsi que d'un groupe de l'IME Teranga (Fondation Chantelise). L'objectif de cette activité pour les personnes accompagnées était d'améliorer leur confiance en eux, de s'exprimer autrement que par le langage, de mieux se repérer dans l'espace. Danseurs et spectateurs se sont ensuite réunis pour partager un moment convivial autour d'un verre.



Benjamin et Kevin nous racontent ce beau moment : « Je me souviens que nous étions tellement stressés au début. Mais à mesure que nous répétions et que nous nous améliorions, nous avons commencé à nous sentir comme des stars en devenir ! Tous nos efforts pendant les entraînements ont porté leur fruit. » Benjamin

« Et le moment le plus incroyable a été quand le public a commencé à applaudir pour nous. A ce moment-là on savait qu'on avait réussi. » Kevin
Nous sommes impatients de partager davantage d'histoires de notre voyage dans le monde de la danse. A bientôt pour de nouvelles aventures !

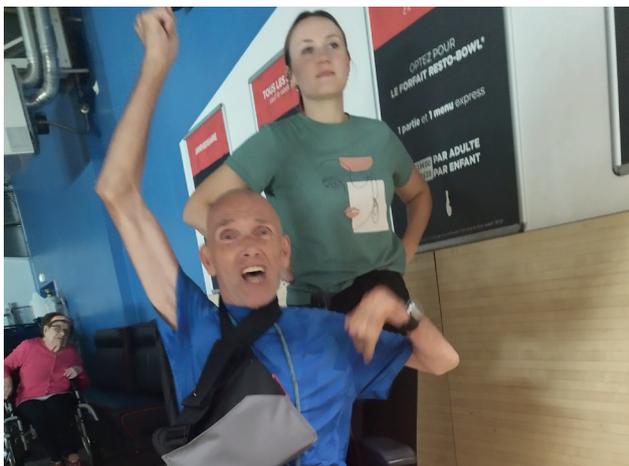
Juliette Perrin-Renoud,
monitrice éducatrice du SAJ

Les pros de la boule

Au Foyer d'Accueil Médicalisé, dans le cadre du projet pétanque, nous avons proposé aux participants d'élargir l'activité à une sortie bowling (en attente peut être d'un futur projet bowling). Direction le bowling de Civrieux d'Azergues pour une partie dans la joie et la bonne humeur. Nous vous laissons apprécier le résultat ! « *And the winner is ...* »

L'activité pétanque va prendre fin en raison du départ d'Amélie Henrioux, mais nous souhaitons vivement remercier Monsieur Sothier, Conseiller Sportif Départemental du Rhône pour son accueil et pour nous avoir permis de réaliser ce beau projet.

Bruno Viallet, moniteur éducateur du FAM



AVL Association Vacances Loisirs

Vacances adaptées

04 77 47 40 00
www.avl42.org

☞

☞ Pour personnes ayant une déficience intellectuelle parfois associée à un handicap moteur

LE CDSA 69
PROPOSE À UN PUBLIC
EN SITUATION DE HANDICAP
PSYCHIQUE ET / OU MENTAL



DES JOURNÉES

LOISIRS
COMPÉTITION
SPORTS DIVERS

PAR
LA
PRATIQUE
DU SPORT
ADAPTÉ

DES SÉJOURS

RÉVEILLON
ÉTÉ



CDSA 69



FOLLOW US ON



A chacun son défi, rejoignez nous...  cdsa69@yahoo.fr

Les sorties du FAM cet été

Cet été, comme chaque année, nous avons organisé différentes sorties avec les résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé. Nous nous sommes promenés avec Marie-Claude, les groupes Primevères et Arc en Ciel. La pluie s'est invitée. Direction la brasserie pour manger une bonne glace et boire un verre.

Avec Laurence, nous sommes allés manger au restaurant des Guinguettes de Fontaines-sur-Saône. Menu : poisson avec frites maison. Santé Laurence ! Nous nous sommes aussi promenés le long des quais de Saône avant d'aller manger une bonne gaufre !

Bruno Viallet, moniteur éducateur



L'Unité de Transition du SIP : bilan de 2 ans d'existence

Nous avons annoncé la création de l'Unité de Transition (UT) du SIP dans la Revue Ensemble N° 80 de décembre 2021. Après 2 ans d'existence, en voici le bilan.

Un dispositif qui répond au besoin du territoire

Les 10 places prévues dans le projet ont été rapidement occupées en 2022.

De nouvelles candidatures sont arrivées ensuite, et le choix a été fait de les accueillir en augmentant l'effectif de l'Unité de Transition par transfert de places au sein du SIP.

A ce jour, 14 personnes suivent un parcours en UT. Ces 14 travailleurs viennent pour 64 % d'ESAT (Hélène Rivet, La Roue, Lafon), pour 14% d'IME, et pour les 22% restants de mission locale, SESSAD et foyers éducatifs.

Un accompagnement renforcé

Comme expliqué dans la Revue Ensemble N°80, l'accompagnement prévoit une offre large de prestations :

- > Un entraînement au travail au sein des ateliers du SIP
- > Un accompagnement renforcé à la construction d'un projet professionnel
- > Des ateliers collectifs de préparation à l'emploi
- > L'organisation de stages et/ou de mises à disposition en milieu ordinaire de travail
- > Des formations professionnelles
- > Des bilans réguliers

Les 14 travailleurs suivant le parcours ont tous bénéficié à ce jour de toutes ces prestations (à l'exception de la dernière personne admise en septembre 2023).

23 stages ou mises à disposition en milieu ordinaire de travail ont été organisés.

L'équipe

Toute l'équipe du SIP est mobilisée pour œuvrer à la réussite du parcours de ces travailleurs, notamment avec l'encadrante technique d'insertion, embauchée spécifiquement pour cet accompagnement et avec la monitrice d'atelier encadrant les personnes dans le travail au sein du SIP.

Avec l'augmentation de l'effectif, les chargés d'insertion professionnelle du SIP sont également mobilisés pour accompagner certains travailleurs de l'UT vers le milieu ordinaire de travail.

Cette démarche est une étape de plus vers l'inclusion en milieu ordinaire de travail.

Anne Thibert,
cheffe de service

L'atelier couture

L'atelier couture est particulièrement dynamique au sein de l'ESAT Robert Lafon à Villeurbanne. Les personnes accompagnées confectionnent une grande diversité d'articles en répondant à des commandes très variées. Les quantités produites sont importantes, les nouvelles demandes et le travail ne manquent pas !

Des sacs à jambon, des housses pour siège de salle de concert, des brides d'étanchéité, des lanières pour barnum et tentes, des robes de marionnettes, des sacs pochons, des sangles et bien d'autres produits font partie du savoir-faire de cet atelier.

Une équipe de 5 à 6 personnes encadrées par un moniteur, assure des prestations « hors les murs » 2 à 3 jours par semaine afin de répondre aux besoins des clients.

Pour rejoindre cet atelier, des compétences et aptitudes en couture sont un plus. Cependant, un temps de formation sur les différents équipements est prévu et sa durée varie en fonction des aptitudes de chacun. Il faut surtout faire preuve de persévérance, d'intérêt et de motivation car une formation complète sur une machine à coudre peut prendre 2 à 3 ans.

Mireille Mounier et Philippe Gozzi, moniteurs d'atelier, adaptent le travail aux capacités de tous dans le respect des critères de qualité et service client sans oublier l'accompagnement éducatif par le travail et le développement des compétences.

Les personnes accompagnées sont fières des travaux réalisés qui sont livrés dans des domaines très différents les uns des autres aussi bien industriels, de

La compagnie Insolite Fabriq poursuit sa route artistique

La saison 2023-24 a très bien démarré. D'abord avec la reprise du spectacle *Dis-le en un souffle*, dans le but de le perfectionner, d'améliorer le jeu des comédiennes et des comédiens et de faire évoluer le dispositif technique. Pour cela 3 lieux ont accueilli la compagnie. Pour commencer la troupe a résidé 3 jours à l'espace culturel Alpha à Charbonnières, puis une semaine au centre culturel Aragon à Oyonnax dans l'Ain et pour finir 4 jours à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre (ENSATT) de Lyon. L'occasion pour toute l'équipe du spectacle de se retrouver en résidence artistique et de montrer le spectacle à plusieurs programmeurs et acteurs de la culture, pouvant éventuellement être intéressés.

Vendredi 22 décembre 2023 à 20h a eu lieu une représentation à la cité des congrès de Lyon pour l'ouverture de l'événement les Halles inclusives. Toutes les informations sont sur le site internet de la compagnie : insolitefabriq.alged.com

Ensuite la saison a continué avec la création d'un nouveau spectacle de sensibilisation au handicap et à l'emploi, destiné aux entreprises qui souhaitent changer de regard sur le handicap.

Comme chaque année la tournée des entreprises s'annonce bien, avec déjà 13 représentations prévues en novembre et décembre entre Lyon et Paris. Et la pièce *Master Super Class*, créée il y a 4 ans, a encore beaucoup séduit les clients d'entreprises.

Pour cette nouvelle saison, la compagnie présentera sa dernière pièce, actuellement en fin de création. Le titre n'est pas encore connu puisqu'il arrive souvent à la toute fin du processus de création. Ce spectacle sera l'occasion pour les deux nouveaux comédiens arrivés dans la compagnie, de participer



à leur premier spectacle. Une forme courte de la pièce avait été présentée lors de l'Assemblée Générale de l'ALGED en juin dernier et puis au sein de l'ESAT Didier Baron au cours de laquelle un des deux comédiens avait pu dévoiler son talent.

La CAF du Rhône découvrira ce spectacle en novembre en avant-première. C'est un client fidèle qui, depuis 3 ans, a accueilli nos 3 pièces dans le cadre d'actions de sensibilisation. C'est surtout un client qui compte parmi nos mécènes puisqu'il apporte un soutien à la production du spectacle *Dis-le en un souffle*.

Et toujours en tournée, l'incontournable *Billy deux pieds sur terre* (plus de cent représentations depuis sa création en 2014) qui continue sa route pour s'installer au sein des écoles, collectivités, mairies... Le spectacle évolue encore et les artistes ne se lassent pas de le jouer.

Malo Lopez,
responsable artistique

service que culturels. Nous pouvons ajouter que le fruit de ces travaux a permis à l'atelier de participer à l'exposition « Ça se trame à Villeurbanne » relatant l'histoire du textile sur le territoire. Cette exposition a été ouverte au public pendant un an entre 2022 et 2023.

Témoignage de Nathalie, travailleuse en ESAT :
« Je suis dans l'atelier couture depuis une dizaine d'années. J'aime ce travail sur machine à coudre car je couds comme une professionnelle. C'est prenant et j'oublie mes soucis. Je suis responsable de mon outil de travail : je dois l'entretenir et faire les réglages moi-même ».

Mireille Mounier et Philippe Gozzi,
moniteurs d'atelier
et Caroline Pouliot, administratrice



Une semaine inclusive avec Splash Project



Fin août, pour la 3^e année consécutive, l'ALGED a bénéficié de la création de structures en bois, grâce à l'association **Splash Project** et aux étudiants de première année de l'ESSCA (école de management située sur 6 campus en France, dont Lyon). Comme les années précédentes, une équipe anglophone de Splash Project est venue encadrer les étudiants afin de leur montrer comment monter et installer les structures choisies par les professionnels du site. Après l'IME de Fourvière il y a 2 ans et le site du Tremplin l'an dernier, c'est l'ESAT Didier Baron qui a pu profiter cette année de ce formidable programme.

Le projet solidaire organisé par l'ESSCA permet de proposer aux élèves de première année, une semaine d'intégration engagée et de leur apporter, dès la rentrée, des enseignements pratiques liés au management de projet, aux compétences personnelles et au travail de groupe. Plus de 1 000 étudiants se sont mobilisés cette année et sont intervenus dans différents établissements. Ils ont eu pour mission de créer des espaces sécurisés pour des personnes en situation de handicap mental ou physique : construction d'espaces de détente et de discussion ombragés, plateformes... Pour cela, l'école a passé un contrat de 5 ans avec Splash Project, un organisme associatif international proposant des programmes d'apprentissage expérimentaux, innovants ayant un impact social et intégrant une ambition en matière de responsabilité sociale d'entreprise.

Nous avons rencontré Guillemette Castellan, directrice de l'ESAT Baron (et ancienne élève de l'ESSCA d'Angers), pour évoquer le projet et sa réalisation : environ 200 étudiants de 1^{ère} année à Lyon sont concernés chaque année. Pour chaque étudiant participant, l'ESSCA rémunère Splash Project qui se charge d'acheter et d'acheminer le bois, de concevoir les installations et d'encadrer les étudiants. Le coût de ce projet solidaire est entièrement financé par l'ESSCA. L'ALGED a une chance immense de pouvoir en bénéficier depuis 3 ans.

En amont, le catalogue des différentes installations possibles a été envoyé à l'ESAT qui a choisi des structures permettant d'organiser des réunions en extérieur (projets personnalisés...) ou de passer des temps de pause agréables.

Relever les plats autant que le quotidien

RESTAURATION ET SERVICES HÔTELIERS

restalliance.fr



Tel. 04 72 76 50 40



GRUPE
restalliance
VOUS SERVIR PAR CŒUR



Une réunion à l'ESSCA a permis aux différents interlocuteurs de se rencontrer avant le lancement du chantier. Madame Castellan nous a expliqué combien, de son point de vue, il était très important que l'ESSCA intègre le sujet du handicap dès le début de la formation des élèves. Ceux-ci travailleront en entreprise dans 5 ans et il est intéressant qu'ils aient connaissance de ce qu'est un ESAT, du type de travail qu'on peut lui confier et d'être sensibilisés à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le projet s'est déroulé sur 3 jours du 29 au 31 août. Les étudiants se sont relayés par groupe de 40 par demi-journée, pour cette action porteuse de sens, qui a permis aux élèves d'apprendre à se connaître, à tisser du lien et à dépasser leurs a priori. Morgane, Isabelle, Yannis et Yoan, 4 ouvriers de l'ESAT ayant manifesté l'envie de participer au projet, ont été intégrés une demi-journée dans un groupe d'étudiants. Les élèves de l'ESSCA ont fait la découverte du travail en équipe avec du matériel

professionnel pour le montage des structures. Mais c'était aussi l'occasion de découvrir le monde de l'ESAT avec entre autres, la possibilité d'échanges enrichissants et sympathiques avec les ouvriers en situation de handicap, à différents moments de la journée.

L'inauguration des structures, avec les étudiants, l'équipe professionnelle de l'ESSCA, les ouvriers et les professionnels de l'ESAT ainsi que l'équipe encadrante de Splash Project a été un moment de partage festif. Les étudiants étaient très fiers d'avoir contribué à ce projet. **Ce type d'action contribue à sensibiliser et à créer du lien entre deux mondes, le monde du travail ordinaire et le celui du travail protégé et à construire la conscience de futurs professionnels en entreprise.**

L'ALGED, bénéficiaire heureuse de ce partenariat a mis un point d'honneur à recevoir le mieux possible professionnels et élèves.

Un grand merci à l'ESSCA et à Splash Project pour la réalisation de ce projet, conçu dans le respect de l'environnement. Ces structures en bois apportent un confort aux ouvriers qui en profitent quotidiennement. Nous espérons tous que ce partenariat Splash Project-ESSCA-ALGED pourra perdurer.

Anne Thierry, administratrice

Tom et John, deux ouvriers passionnés de foot !



En visitant l'atelier "préparation de commandes", deux ouvriers, Tom et John, se dirigent vers nous, tout sourire, en nous montrant avec fierté leur maillot de foot sur lequel est inscrit leur prénom.

Tous les deux font partie depuis plusieurs années d'une équipe au club de foot adapté de Chaponost : le SCOL Section foot adapté.

Chaque mercredi soir et samedi matin, ils retrouvent leurs 2 autres amis de l'ESAT Baron, Étienne et Clément mais aussi des ouvriers de l'ESAT Robert Lafon pour des entraînements sur le terrain de foot de Chaponost, avec leur coach Yohann.

Ils sont environ 50 inscrits dans cette section du club. Pour les rencontres en extérieur, tournois et championnats, le coach choisit les 20 ou 25 meilleurs joueurs. Dans l'intervalle, tout le groupe s'entraîne en disputant des matchs en interne. Ils aiment particulièrement les rencontres avec d'autres équipes de sports adaptés. Ils peuvent ainsi parcourir la France en se déplaçant dans des villes différentes comme Nantes, Valence, Annecy, Firminy...

« *Nous partons en bus, l'ambiance est super !* »

Leur palmarès est excellent car leur club est classé club "le plus fort" !

Anne Thierry et Chantal Muller,
administratrices



Regards croisés entre l'entreprise Bosch Rexroth et l'atelier mécanique et technique



Depuis 20 ans, l'entreprise Bosch Rexroth de Vénissieux fait confiance en sous-traitant à une partie de l'atelier mécanique et technique de l'ESAT (atelier 4), la fabrication de pièces de rechange pour le SAV d'engins de chantier d'anciennes générations (pelleteuses, tractopelles...)

Il s'agit de pièces hydrauliques complexes, comme par exemple des joysticks ou des pédales de levage qui permettent de commander différents engins de chantier.

Sébastien

travaille depuis 9 ans dans cet atelier.

Il a obtenu le diplôme de "Reconnaissance des Compétences Professionnelles" (RCP)
« ouvrier de production ».

« Je suis très fier de travailler dans cette ligne de production. Je connais tous les postes. Pour cela, il m'a fallu environ 3 ans de formation. Il faut être très concentré pour éviter les erreurs. Ce travail à l'ESAT m'a même permis de faire des prestations hors de l'ESAT, chez Michelin (IMECA - Société Mécanique). Les codes de Bosch m'ont permis une intégration plus facile. »

 **ADÉA** présence
Développeurs d'autonomie

SERVICE D'AIDE A DOMICILE

Spécialisé handicap, autisme, troubles cognitifs
Aide à la toilette, courses, repas, sorties, stimulation

Vous cherchez une aide à l'autonomie
qui privilégie l'écoute et le faire ensemble
Une relation de confiance et un soutien
Un temps de répit

Contactez-nous au **04 86 68 88 64**

Lundi - vendredi de 9h à 12h30
et de 14h à 18h

56 rue Maurice Flandin
69003 LYON

www.adeapresence.fr



Pour ce montage, l'atelier dispose d'équipements adaptés tous fournis par Rexroth. Les procédures de qualité à appliquer, très strictes, imposées par l'entreprise sont parfaitement respectées. Le taux de conformité est supérieur à celui exigé par Rexroth (0,1% de droit à l'erreur sont tolérés). Pour arriver à un tel taux de conformité, les ouvriers travaillent en binôme ou parfois même trinôme : un ouvrier effectue le travail pendant que l'autre contrôle, et ensuite les rôles sont inversés.

Les ouvriers disposent les pièces dont ils ont besoin sur une table roulante et ensuite ils exécutent tout le processus du montage en équipe de 2 ou 3 en cochant à chaque fois, sur une fiche contrôle, l'étape que chacun a effectuée.

Les étapes de fabrication sont parfaitement identifiées sur un document de suivi de production, illustré par des photos. Les ouvriers ne peuvent passer à l'étape suivante que si la précédente a été parfaitement effectuée. Pour que la commande hydraulique soit étanche, cet assemblage minutieux doit se faire dans un milieu hors poussière. A la fin du processus, chaque pièce terminée passe sur le banc hydraulique où elle est testée comme si elle était en situation réelle. Ensuite toutes ces pièces sont emballées puis envoyées à Rexroth.

Tous les ans, Bosch impose un audit très strict à l'atelier. Ces contraintes permettent aux ouvriers de faire du bon travail et de progresser.

Sept ouvriers sélectionnés travaillent dans cet atelier, ils sont parfaitement formés et autonomes. Cinq ouvriers sont capables d'assurer tous les postes.

Bientôt, sera installée une seconde ligne de production pour des pièces de générations plus récentes, toujours pour le SAV. Des ingénieurs de Rexroth sont venus à l'ESAT et ont travaillé en collaboration avec Yanis, le moniteur, sur l'organisation des postes et l'installation de bancs hydrauliques semi-automatiques.

Cette seconde ligne de production demandera la formation de 10 à 11 nouveaux ouvriers. L'ESAT souhaite pouvoir rendre accessible le travail à des personnes ayant un plus petit niveau. Le savoir-faire des moniteurs leur permettra d'organiser au mieux le travail et de l'adapter aux capacités de chaque ouvrier.

Anne Thierry et Chantal Muller,
administratrices

Yanis, moniteur responsable de l'atelier depuis 7 ans déjà.

« Ma formation initiale est celle d'un électricien. J'ai travaillé plusieurs années dans l'industrie, je gagnais bien ma vie mais mon travail ne me satisfaisait pas. Un remplacement en tant que moniteur dans un ESAT m'a énormément plu. Cette mission avait pour moi du sens, même si le salaire était moindre. J'ai ensuite passé le titre de moniteur d'atelier en milieu protégé. Je peux vraiment dire qu'actuellement j'adore mon métier. La ligne de production que je dirige est identique à celle que l'on peut trouver en entreprise. En formant les ouvriers et en leur permettant de travailler ensuite de façon autonome, je leur apporte aussi beaucoup de fierté. »

Patrice, gestionnaire de sous traitance chez Bosch Rexroth a répondu à nos questions :

Quel est l'intérêt pour Rexroth de travailler avec l'ESAT ?

P : « Cela permet de travailler avec des personnes en situation de handicap, de participer à l'économie solidaire, de lutter contre l'exclusion et la discrimination des personnes. »

Comment se passe la collaboration avec l'ESAT ?

P : « Elle est transparente en termes de communication et de charge de travail. Les contacts sont excellents avec les responsables de l'ESAT, dont Yanis. »

Confier des productions, même complexes, à des personnes en situation de handicap peut-il inquiéter ?

P : « L'encadrement et la formation des ouvriers par les moniteurs sont parfaits. Les traitements et la livraison des commandes sont réguliers et conformes à notre demande.

Nous allons même confier, à l'ESAT, une nouvelle ligne de production.

Je peux dire que le handicap n'empêche pas le talent. »

Branle-bas de combat à la blanchisserie

Un matin, qui commence mal avec un bruit assourdissant sur un séchoir...

Vite ! Au secours Patrick ! Notre collègue de la ressourcerie est de bon conseil. Il démonte la porte et les façades et ne voit rien. Laurent, moniteur principal, arrive en renfort pour aider à démonter le tambour. Le roulement est en miettes.

Ils partent aussitôt acheter la pièce pour un prix modique. C'est alors que commence le travail délicat du remontage du tambour et de la courroie à l'arrière du séchoir.

A coups de « Pat » et « Lolo » et dans le calme, ils coordonnent leurs gestes. On voit ces deux costauds se contorsionner, s'étirer, épouser le peu d'espace à l'arrière du séchoir, pour, à bout de bras, à l'aveugle, couverts de poussière, réussir à tout remettre en place.

Chapeau et merci à nos collègues pour l'entraide récurrente et bienveillante !

Marie-Christine Keller,
monitrice

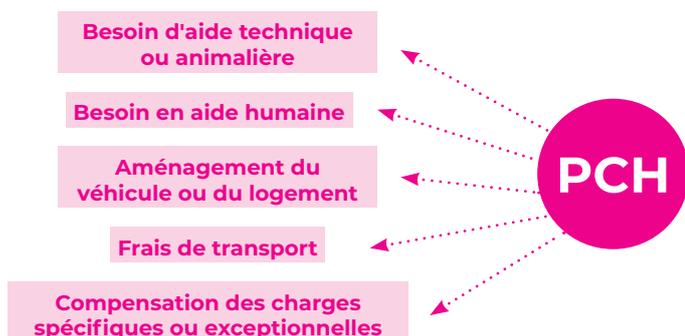


La PCH s'ouvre aux personnes ayant un déficit intellectuel

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) s'ouvre aux personnes atteintes d'un handicap psychique ou intellectuel (cf. Décret n°2022-570 du 19 avril 2022). Cette mesure les aide à financer une assistance pour leurs tâches quotidiennes telles que les courses, les déplacements ou les démarches administratives.

Qu'est-ce que la PCH ?

La PCH est une aide financière destinée aux personnes en situation de handicap, elle les soulage de certaines dépenses liées aux aides.



Attention, ces aides sont plafonnées et soumises à condition. Pour en savoir plus, dirigez-vous sur le site service-public.fr : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202

Les critères d'attribution de la PCH ont été élargis et adaptés notamment aux troubles psychiques, mentaux ou cognitifs

Jusqu'à fin 2022, l'une des conditions à remplir pour obtenir la PCH était d'être dans l'incapacité à réaliser au moins une ou deux des 19 activités listées dans le référentiel d'accès à l'aide (marcher, se laver, etc.).

Depuis le 1^{er} janvier 2023, une vingtième activité a été ajoutée à la liste du référentiel : « **Entreprendre des tâches multiples** » et a été créé un nouveau domaine d'aide humaine, le « **soutien à l'autonomie** ». Désormais, la **PCH** peut les aider financièrement à faire appel à une personne (un professionnel ou un proche) pour les accompagner dans leurs tâches, sans pour autant qu'elle les fasse à leur place.

La **PCH** reste cumulable avec d'autres revenus ou allocations, tels que l'AAH (l'Allocation Aux Adultes Handicapés), l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), ou la Complémentaire Santé Solidaire (CSS ou C2S).

Témoignage d'une personne accompagnée par l'ALGED :

Romain est ouvrier à l'ESAT la Roue. Il loue en colocation un appartement en ville avec un copain, ouvrier lui aussi en ESAT.

Tous les deux sont heureux d'avoir un logement autonome, cependant une aide humaine leur permettant de gérer leur quotidien, planifier les repas, faire les courses, entretenir leur appartement... leur est indispensable. Ils ont bénéficié d'une PCH « soutien à l'autonomie ».

Témoignage du père de Romain :

Les interventions de deux personnes par semaine permettent à nos jeunes de vivre sans interventions récurrentes des parents. Nous, les parents, sommes convaincus qu'ils vont prendre plus rapidement de l'autonomie que si nous continuons à les accompagner comme depuis leur plus jeune enfance.

La PCH prend en charge environ les deux tiers des deux interventions par semaine. Cela contribue bien à l'équilibre de leur budget sans se priver.

Carnet Familial

DÉCÈS

Le 13 mars 2023,
Monsieur Alain FERRALIS, père de Florence FERRALIS, ouvrier à l'ESAT Hélène Rivet.

Le 10 juin 2023,
Madame Josiane THIEBAUD, mère d'Emmanuelle THIEBAUD, ouvrier à l'ESAT Didier Baron.

Le 26 juin 2023,
Madame Joëlle RENOUD résidente du Foyer d'Accueil Médicalisé de La Providence.

Le 21 août 2023,
Madame Renée DELABRE, mère de Dominique DELABRE, ouvrier à l'ESAT Didier Baron et résident du Foyer d'Hébergement Le Tremplin.

Le 10 octobre 2023,
Madame Marie Agnès VILAND, résidente du Foyer d'Accueil Médicalisé du Val d'Ozon.

*Les vacances pour tous sont,
pour nous, notre priorité !*



CAMPAGNE



MONTAGNE



MER/OCÉAN



À THÈME

Voyages Adaptés organise des **séjours de vacances pour adultes en situation de handicap**.

Depuis plus de 10 ans, nous mettons notre expertise à votre service afin de vous accompagner au mieux dans vos projets de vacances.

Parmi nos vacanciers, **nombre d'entre eux font partie d'établissements gérés par l'ALGED** dont nous remercions la fidélité et les moments partagés à vos côtés.

Chaque année, nous vous proposons des séjours sur **catalogue l'été et l'hiver** mais aussi des **séjours sur-mesure** afin de répondre au mieux aux besoins d'encadrements spécifiques de chacun.

Au plaisir de vous retrouver pour une belle saison, riche en découverte et en partage.



voyages adaptés

65, rue Hénon - 69004 Lyon

contact@voyagesadaptés.com • Tél. 04 72 70 10 10 • www.voyagesadaptés.com

En 2024, j'adhère à l'ALGED



1 L'adhésion est individuelle (30 €/personne)

2 Pour soutenir notre association, faites un don

3 Et réglez le total comme vous préférez.
Merci de votre soutien !

ADHÉSION(S)

Adhérent 1

Civilité Madame Monsieur

Nom

Prénom

Mail

Tél.

Adhérent 2

Civilité Madame Monsieur

Nom

Prénom

Mail

Tél.

Adhérer, c'est avant tout :

- S'engager dans des actions militantes pour des causes justes
- Participer à la gouvernance de l'association, contribuant à son développement et à ses orientations
- Financer le fonctionnement de l'association, soutenant ainsi ses activités au quotidien
- Augmenter la représentativité de l'association et renforcer nos voix lors des consultations concernant l'évolution des politiques publiques en matière de solidarité, notamment sur la question du handicap

DON

90 € 150 € autre €

Pourquoi donner ?

L'ALGED est une association. Elle bénéficie de fonds publics mais ceux-ci ne sont pas suffisants à l'ensemble du développement de nos activités et de fonctionnement.

Réduction fiscale

Si vous êtes imposable en France, bénéficiez d'une réduction de 66 % du montant de votre soutien à l'ALGED, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable.

Après déduction fiscale,
100 € vous coûtent réellement 34 €

Nombre d'adhésion _____ x 30 €

Montant de votre don _____ €

TOTAL _____ €

RÈGLEMENT

Encore plus simple

Par internet

Rendez-vous sur notre plate-forme d'adhésion & don en ligne : adhesion.alged.com

Par chèque

Merci de joindre votre chèque à l'ordre de l'ALGED, accompagné de ce coupon. Envoyez le tout à l'adresse suivante :

ALGED - Service adhésion
14 montée des Forts
69300 Caluire et Cuire

Vos coordonnées sont nécessaires pour le traitement de votre adhésion et de votre reçu fiscal. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant contenues dans notre base de données en envoyant un mail à adhesion@alged.com.

ALGED

FAIRE DU HANDICAP UNE FORCE